

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER TERRITORIAL

« Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois »

Jeudi 12 avril 2012, de 09h30 à 11h30

Maison des Associations – Salle B de l'Agora

254, Boulevard du Maréchal Juin – 78200 Mantes-la-Jolie

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers territoriaux visent à présenter la démarche du SRCE aux acteurs locaux et à enrichir les analyses réalisées sur les continuités écologiques de leur expérience et de leur connaissance du territoire. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les territoires abordés.

Le territoire régional a été divisé en 10 zones pour organiser ces ateliers territoriaux : Plaine de France, Vexin, Brie, Vallée de la Marne, Cœur d'agglomération, Nord Essonne Hurepoix, Seine Amont / La Bassée, Gâtinais français / Forêt de Fontainebleau / Pays de Bière, Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois et Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet.

La réunion de l'atelier territorial « Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois » débute par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et de son impact futur sur le territoire (opposabilité, articulation réglementaire). Un second exposé introductif vise à décrire la méthodologie de définition et de cartographie de la trame verte et bleue.

Les débats permettent ensuite de recueillir les observations des participants sur la cartographie des réservoirs de biodiversité et des quatre sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue). Les cartes qui leur sont présentées à cet effet sont des documents de travail provisoires.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Synthèse des échanges

Des interrogations sur la portée du SRCE

Cette question suscite de nombreuses interventions, qui permettent tout particulièrement de mettre en évidence le fait que le SRCE est un document opposable, à décliner notamment dans les SCoT et les PLU, et visant la bonne articulation des politiques sectorielles.

Des débats sur les partis-pris méthodologiques retenus

Les échanges de l'atelier portent principalement sur la méthode d'identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité.

Ils permettent de clarifier certains **points transversaux** :

- le découpage des territoires est pertinent sur le plan logistique pour organiser des ateliers territoriaux mais il ne sera pas repris dans le SRCE final.
- les cartes présentées pendant ces ateliers sont basées notamment, sur les connaissances disponibles et dans la mesure du possible, sur les différentes études sur la trame verte et bleue déjà réalisées dans les territoires. Ce sont des documents de travail provisoires représentant l'état actuel des continuités écologiques, mais pas les projets futurs susceptibles de les impacter, ni les dispositifs et documents d'urbanisme existants, y compris ceux qui visent la préservation des continuités écologiques. La prise en compte de ces éléments n'a pas vocation à être réalisée dans le cadre de l'élaboration du SRCE, d'échelle régionale, mais à l'échelle locale.
- la composition des guildes est très variable mais a été réalisée avec la validation du CSRPN, qui a également validé l'intégration du cerf parmi les espèces de cohérence, un parti-pris qui ne suscite pas l'unanimité.
- la diversité des méthodes retenues pour élaborer les cartes des différentes sous-trames, afin de s'adapter à leurs spécificités, qui impliquent d'être très vigilant sur leurs modalités de diffusion (risque de confusion entre les approches par habitat / occupation du sol et par possibilité de dispersion des espèces, et risque de mauvaise interprétation de la quasi-totalité couverture du territoire par certaines sous-trames).

Des **observations spécifiques à certaines cartes** interviennent également pendant l'atelier

1. *réservoirs de biodiversité* : l'identification d'un réservoir de biodiversité ne correspond pas à une « mise sous cloche », il faut distinguer « réserve » et « réservoir » de biodiversité. Les choix d'aménagement et de gestion seront faits sur les territoires en fonction des spécificités locales.
2. *sous-trame boisée* : les triangles représentent deux catégories distinctes de points de blocage, des points de fragilité dans certains cas, ou bien une interruption nette de corridor.

3. *sous-trame grandes cultures* :

- le manque de données sur les pratiques agricoles n'a pas permis d'en tenir compte pour la représentation cartographique, néanmoins, il y aura la possibilité de lister les pratiques favorisant la biodiversité dans le plan d'actions du SRCE final.
- la nécessité de distinguer et de retravailler la définition des zones « d'enclave » et de « déprise » agricoles.

4. *sous-trame bleue* :

- il faudrait améliorer la représentation des dispersions des guildes d'amphibiens et de libellules pour les milieux de ripisylve ;
- dans le cadre du SAGE de la Mauldre, une étude a identifié l'ensemble des obstacles d'écoulement.

Des précisions sur les caractéristiques du territoire

De nombreuses informations sont apportées par les participants pour compléter ou préciser les premiers rendus cartographiques :

- au bout de la Plaine d'Achères, les carrières réaménagées constituent un petit réservoir de biodiversité, non signalé sur la carte,
- de nombreuses précisions peuvent être apportées sur le secteur de la boucle de Chanteloup, pour les différentes sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures...),
- la zone de la Lyonnaise des eaux et l'ensemble des îles de la Seine présentent un grand intérêt en termes de biodiversité,
- A Verneuil-sur-Seine, sur le site de la Lyonnaise des eaux, il y a un bassin qui est de temps à autre mis en eau pour la réalimentation des nappes,
- la nécessité de préserver et de favoriser les continuités écologiques entre le Mesnil-le-Roi et la ZNIEFF de Montesson (étang Cousin),
- la nécessité de travailler sur les coteaux de Seine en lien avec la Forêt de Malmaison afin de préserver ce corridor,
- la boucle de Seine entre Moisson et la Roche-Guyon peut constituer une continuité notamment pour les cervidés,
- la nécessité de revoir le positionnement des gravières dans la boucle de Chanteloup, ainsi que celui de la station d'épuration,
- la présence d'un bras de Seine à partir de l'ancien pont de Triel en direction de la base de loisirs, utile comme zone d'épandage des crues de la Seine.

Verbatim

Echanges relatifs à l'introduction de l'atelier

Marine LECURET, chargée de développement Association « Espaces » : Je voulais savoir quelle était l'opposabilité du SRCE au SCoT et au PLU ? Merci.

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Comme je le montrais sur l'une des diapos précédentes, il s'agit de la prise en compte. Les documents d'urbanisme et les projets devront prendre en compte le SRCE.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Une autre question ?

Jean-Claude PARISOT, Collectif d'Associations de Défense de l'Environnement de la Boucle de Montesson (CADEB), Ile-de-France Environnement : C'est une question qui est un peu dans le même sens mais on a un certain nombre de schémas directeurs d'aménagement ou de SCoT, dont la date limite d'approbation doit être la fin de l'année 2012 si ma mémoire est bonne. Ils ont 10 ans depuis la loi SRU, ce qui veut dire qu'il y a tout un tas de SCoT qui sont en cours d'élaboration ou en cours de révision. Comment cela va s'articuler dans le temps avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ?

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Deux réponses. La première c'est que le Code de l'Urbanisme rend déjà obligatoire dans les documents d'urbanisme la prise en compte de la biodiversité. Donc ces notions de continuité et de biodiversité doivent être incorporées dans les Schémas de Cohérence Territoriale et dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Lorsque le SRCE lui-même sera paru, le Code de l'environnement et les lois Grenelle précisent, que ces documents devront avoir pris en compte le SRCE dans leur élaboration et dans leur contenu.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : S'il n'y a pas d'autres questions, on pourra revenir éventuellement si... Excusez-moi Monsieur, je ne vous avais pas vu ! Une dernière question avant de revenir sur la méthode d'élaboration du SRCE.

Patrick MENON, Secrétaire Général Yvelines Environnement : J'ai une question préalable qui est comment ont été définis les secteurs, parce que moi j'en étais resté, compte tenu de mon âge avancé, aux zones naturelles d'équilibre de 1975, et donc effectivement on a fait évoluer tout ça, ce qui est bien sûr le résultat des données de centralisation, qui sont maintenant anciennes. Ensuite, deuxième question, effectivement, comment toutes les règles qui vont être élaborées dans le cadre de cette action, vont-elles avoir autorité par rapport à toutes les règles existantes, en particulier ne serait-ce que celles qui sont sur les PNR ? Merci.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Pour ce qui est de la définition des territoires, on a choisi un découpage qui ne sert que pour les réunions territoriales. D'aucune manière ce découpage ne sera retrouvé ou ne doit laisser présager ce qu'il y aura dans le document final. On n'aura pas de territoires comme ça. Ce découpage, c'est en fait un mix entre

plusieurs composantes : administratives, environnementales, paysagères... Evidemment, on a essayé de s'adapter aux territoires des différents acteurs qui y sont présents. L'objectif était de découper l'Ile-de-France en un nombre défini de territoires à peu près raisonnable, pour tenir les réunions dans tous les territoires avec un nombre d'acteurs à peu près équivalent. Dans la réflexion, il y a eu ce que vous dites, mais il n'y a pas que ça, qui conduit à ce découpage-là. Et effectivement ce n'est pas satisfaisant pour tout le monde mais voilà, il fallait bien trancher un moment. Pour ce qui est des liens entre le SRCE et les autres objectifs, les autres enjeux, dans le SRCE il y a la définition des enjeux de la trame verte et bleue. On doit prendre en compte d'autres enjeux que les enjeux naturalistes : des enjeux socio-économiques, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de tourisme, etc. Donc en lien avec les différents usages du territoire. Dans la définition des enjeux du document, il faut prendre en compte tout ça. Et ensuite dans l'autre sens, dans la diapo au schéma compliqué, vous voyez que le SRCE a des liens avec différentes composantes, différents documents avec des infrastructures, des documents de planification etc., et tout ça fait que tout va se répondre. Et en fait le SRCE est révisé tous les six ans, donc on peut s'attendre à ce qu'on évolue, et que les autres documents aussi évoluent, en fonction et de nos enjeux, et des autres identifiés. Ce n'est pas une réponse très précise, mais c'est parce qu'on avance en marchant et que c'est la première version et qu'on va bien voir comment les choses s'organisent. On veut donner aujourd'hui tous les moyens possibles pour que ces enjeux soient pris en compte et que nous aussi on puisse prendre en compte les enjeux des autres et qu'on ait quelque chose d'assez solide.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Je vous propose de continuer la suite de la présentation en arrivant à l'étape suivante sur la méthode : ce SRCE, comment il est construit, comment il est élaboré ?

Echanges relatifs à la présentation méthodologique

Jacqueline MICHARD, Présidente AEVS (78) : Nous avons trouvé sur le site internet la liste des espèces validées pour la SCAP. Est-ce que en-dehors de l'année dernière, il y a une nouvelle liste qui a été mise à jour ? Et est-ce que vous tiendrez compte de ces listes validées par l'Ile-de-France, en les intégrant dans les ZNIEFF actuelles, puisqu'une bonne partie de ces petites bêtes qui sont soi-disant protégées sont sur le territoire.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Question compliquée, parce qu'en fait ces listes d'espèces sont toutes différentes et ont surtout des objectifs différents. La SCAP est aussi un produit du Grenelle de l'environnement, c'est un acronyme en fait qui signifie Stratégie de Création des Aires Protégées. L'objectif est d'arriver au niveau national à 2% du territoire français qui soit sous statut de protection forte. Statut de protection forte, vous retrouvez en gros, réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotopes, ce sont les statuts de protection forte. L'objectif au niveau national, c'est d'avoir 2% du territoire qui soit sous ces statuts-là. La liste des espèces SCAP, a été définie pour arriver à ce niveau, en disant, ces espèces-là, elles mériteraient quand on les trouve, de créer ce genre d'espaces. Donc dans un endroit où l'on trouve une espèce dans la liste SCAP, il faudrait créer une réserve naturelle, un arrêté de protection de biotopes, une réserve biologique. Vous voyez que ce ne sont pas les mêmes espèces, pour vous expliquer comment on fait la liste des espèces pour la trame verte et bleue, on n'est pas sur les mêmes objectifs. Il y a des espèces que l'on trouve dans les deux cas. Ce sont donc des espèces qui sont dans les deux objectifs. Alors, troisième liste – je suis désolé c'est un peu techno ce que je vous explique – troisième liste des espèces ZNIEFF. Les ZNIEFF je le rappelle, ce sont des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Il n'y a pas de statut de protection sur une ZNIEFF. Une ZNIEFF n'est pas protégée. Une ZNIEFF, c'est un statut d'inventaire pour dire aux acteurs du territoire et aux partenaires : attention à cet endroit-là vous avez potentiellement des enjeux de biodiversité forts, posez-vous la question de ce que vous faites en fonction de ces enjeux, creusez un peu le sujet. On n'est pas dans une protection, donc on est déjà plus dans la SCAP. Ce ne sont pas des espèces protégées, les espèces ZNIEFF ne sont pas toutes protégées, voilà. Alors, ça ne répond pas complètement à votre question, mais le problème c'est qu'entre ces différents statuts, il n'y a pas vraiment de liens...

Jacqueline MICHARD, Présidente AEVS (78) : Dans nos ZNIEFF, sur notre secteur, la boucle de Seine, les espèces qui sont validées dans le cadre des SCAP, il en existe beaucoup. Donc dans vos cartes que vous allez présenter dans votre atelier Seine, on ne retrouve pas très bien les protections des espèces entre les ZNIEFF et les SCAP.

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Un élément complémentaire. Il y a également au niveau de l'Etat un travail sur les territoires SCAP, à partir de cette liste d'espèces. Il a été décidé en Ile-de-France, puisqu'il faut articuler le SRCE et la SCAP, stratégie de création d'aires protégées, d'attendre d'avoir assez avancé sur les travaux du SRCE, pour ne pas avoir un conflit dans l'élaboration des deux schémas. Actuellement on avance sur le SRCE, on articule – je suis en relation avec mes collègues qui suivent la SCAP – on articule nos réflexions et la SCAP poursuivra son chemin lorsque nous aurons avancé sur une stratégie, pour qu'il n'y ait pas de conflits dans l'organisation avec les partenaires. Donc on a pris le parti de reprendre la SCAP lorsqu'on sera plus avancé dans les travaux

du SRCE. Ne vous inquiétez pas, il y a bien une articulation entre les deux. Il y a une partie des espèces SCAP et bien une partie des espèces de Cohérence SRCE aussi.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci. Monsieur, je vous demande de vous présenter.

Vincent JANNIN, Inspecteur des Yvelines, DRIEE : Je pense qu'on a tous hâte de travailler sur les cartes, j'espère que ma question va être traitée rapidement. Il y a une question à laquelle il a parfaitement été répondu à mon sens tout à l'heure, qui est que la trame verte et bleue ça fait quatre ans qu'on en parle, il y en a qui n'ont pas attendu avant d'en faire. Donc on a aujourd'hui dans les chartes PNR, beaucoup, mais également dans des SCoT, des PLU ou des cartes communales, déjà, la question qui a été en partie travaillée, avec une logique des réservoirs de biodiversité identifiés, parfois des corridors écologiques identifiés. C'était pour savoir comment ce travail qui avait déjà été fait, était intégré ou non, ou, on peut espérer que tout ça va être cohérent en étant optimiste, comment ça a été traité ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Ca a été traité au moment où je vous disais « on travaille sur le jus d'ordinateur pour le rendre cohérent et pratique sur le terrain ». En fait ce qui s'est passé pour faire ça, plusieurs données, plusieurs inventaires ont été récupérés. Comment dire, tous les territoires, je pense à des départements, je pense même à des PNR, des communes, des intercommunalités qui ont fait des travaux sur la trame verte et bleue, qui ont identifié des réservoirs de biodiversité, toutes ces informations ont été récupérées et intégrées pour que justement on voit s'il y a des corridors identifiés que nous, on n'avait pas, et ensuite on travaille sur les deux pour voir tout ça. Il y a bien une cohérence volontaire, dans le sens où l'on prend leur travail et on vérifie et on intègre. La deuxième chose, pour répondre, c'est que notre objectif n'est pas forcément de récupérer tous les corridors inventoriés dans toutes les échelles, pour la raison que vous expliquait Jean-Marc BERNARD tout à l'heure, qui est la subsidiarité, c'est-à-dire que à chacun de travailler sur son territoire. Nous avons intégré quand même, dans les travaux des PNR, globalement il y a beaucoup de choses qui ont été récupérées et que vous allez retrouver, dès lors que c'est à l'échelle régionale, ce qui est souvent le cas, s'ils sont des corridors mais qui ont une importance plus locale, on considère que ce n'est pas sur une carte régionale qu'il faut les faire apparaître et que c'est plutôt aux PNR de travailler dessus. Donc il y a bien un lien entre tout ça. Ça répond mieux à la question ?

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci. Sauf s'il y a une dernière question sur la méthode, puis après on arrivera... Alors deux questions encore, Monsieur.

Hervé CHIAVERNI, Société Lafarge : Moi je m'interroge sur les périmètres qui ont été ajoutés pour la définition des réservoirs, notamment les ZNIEFF, mais quelle génération ? Vous avez parlé des ZNIEFF 1 et 2, mais quelle génération ? Je m'interroge complètement sur la notion de réservoir biologique du SDAGE. Je n'ai jamais entendu parler de cela.

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Pour les ZNIEFF, on prend les ZNIEFF dans l'état actuel de nos connaissances, donc celles qui sont actuellement connues, celles qui sont en cours d'étude, si le périmètre n'est pas connu, restent en suspens. Enfin, on prend la connaissance, la plus actuelle. Deuxième chose sur les réservoirs biologiques du SDAGE, en gros c'est tous les secteurs que le SDAGE identifie comme à enjeu, donc les cours d'eau classés, un certain nombre de zones humides qui sont ces éléments de référence du SDAGE. Je ne maîtrise pas complètement les SDAGE mais c'est comme ça qu'est conçu le dispositif. On reprend dans le SRCE l'ensemble des espaces qui sont déjà identifiés dans les SDAGE qui sont très avancés par rapport au SRCE dans ce domaine-là. On

ne réinvente pas sur le domaine aquatique et humide ce qui a déjà été élaboré, ou en cours de mise en œuvre déjà. Ça peut être éventuellement complété bien sûr, l'idée c'est qu'il y ait une bonne articulation milieux aquatiques, milieux terrestres, des transitions de l'un à l'autre, ce n'est pas une frontière opaque et imperméable, enfin plutôt opaque, entre l'eau et la terre.

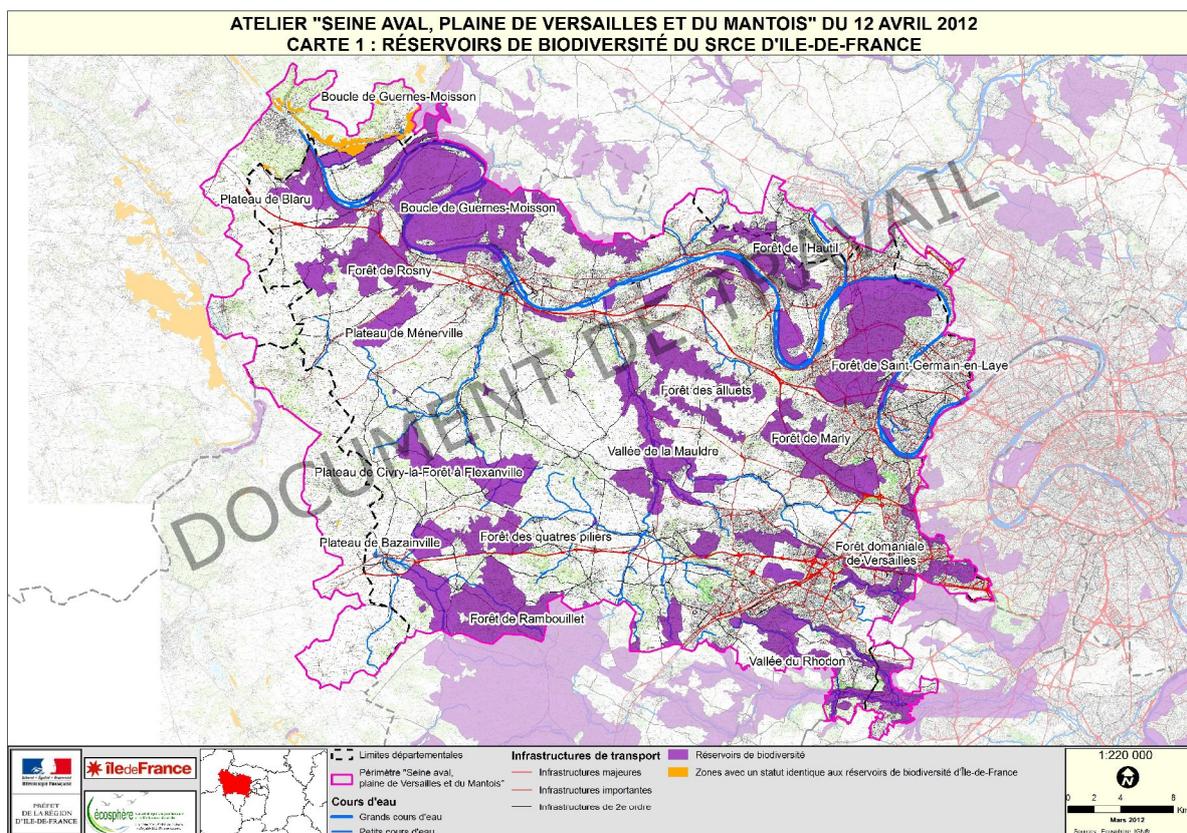
Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci une dernière question, puis après on passe à l'étude des réservoirs.

Jean-Pierre LAIR, Chargé d'études au Centre Ornithologique Région Ile-de-France (Corif) : Ma question complète en fait celle qui vient juste d'être posée sur les critères permettant d'élaborer les réservoirs de biodiversité. Parmi eux, il y avait les zonages réglementaires et les inventaires. Je voulais savoir si, parmi ces deux éléments, on prenait aussi en compte les projets, ceux qui étaient en cours d'élaboration ou si ce n'était que ceux validés à l'heure actuelle ?

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Oui, je pensais avoir laissé entendre dans ma réponse précédente. En gros, on prend la connaissance telle qu'on l'a aujourd'hui. Donc si les ZNIEFF sont actées, elles sont actées et c'est assez simple. Si elles ne le sont pas et qu'on a la connaissance, cette connaissance est intégrée et on verra si demain, comme je le disais, on se réserve la possibilité d'étendre ou de retenir d'autres réservoirs de biodiversité que ceux qu'on a déjà identifiés, si la connaissance fait apparaître un enjeu particulier et un besoin nécessaire ou utile dans la démarche.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Bien, écoutez, ce que je vous propose maintenant c'est de rentrer dans le vif du sujet, de commencer à examiner la première carte, qui est la carte des réservoirs de biodiversité, qui vous a été distribuée dans les dossiers participants. Les cartes sur les sous-trames vous seront distribuées après la pause.

Echanges relatifs aux réservoirs de biodiversité



Claude LOISEAU, association « Ile-de-France Environnement » : Je voulais vous dire, pour la boucle de Chanteloup, on s'aperçoit qu'il y a un réservoir, seulement plus de la moitié, sinon les trois-quarts de ce réservoir, n'existent plus. Etant donné qu'il y a l'usine du SIAAP, usine d'assainissement. Ensuite une usine aussi de contrôle des déchets, et également une usine d'incinération.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Vous avez raison, le CSRPN procède en ce moment à une grande phase de revalidation des vieilles ZNIEFF. Effectivement dans ce coin-là, il y a des ZNIEFF qui n'ont pas été réévaluées depuis quinze, vingt ans. Donc là il y a une vraie évaluation qui est en cours. Il y a déjà des ZNIEFF qui ont disparu sur cette carte et qui existaient avant. Tant qu'elles n'ont pas été invalidées par le CSRPN, personnes ne pouvaient prendre la décision de les supprimer, mais merci pour la remarque, on va prendre en compte.

Joël TISSIER, Conseil Général des Yvelines (78) : Moi je m'interroge aussi sur la boucle de Chanteloup et la prolongation vers la boucle de l'Oise, puisque je dirais que, à partir de Chanteloup donc, on a un couloir qui existe encore, qui est assez important et qui va jusqu'à l'Oise. Et je dirais que sur la boucle de l'Oise que vous voyez-là, il y a tout un secteur qui est resté je dirais, en berges naturelles, avec des foyers d'épineux, etc., pas mal de zones de friches. Et on a pas mal de migrations animales qui viennent de la Forêt de l'Hautil, qui est un réservoir de biodiversité assez important, jusqu'aux berges de l'Oise. Et c'est le seul corridor donc, où l'on a la connexion entre l'Oise et l'Hautil. Alors ce qui me surprend un peu, c'est que, au niveau des berges qui sont vraiment sur un gros linéaire en zones naturelles, - voilà, c'est ça tout le long environ, à peu près jusqu'à la Ville de

Maurecourt environ puis après ça continue dans la Base de Plein Air de Cergy – donc qu'il n'y ait pas de réservoirs de biodiversité identifiés.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, on note cette contribution. Monsieur, puis Madame. Ou Madame, puis Monsieur peut-être.

Monique ORY, Présidente du Collectif d'Associations Seine Aval (CAPESA) : Je rebondis sur cette même zone de la boucle de Chanteloup, Mr LOISEAU a évoqué le SIAAP, l'AZALYS, et donc il ne faut surtout pas oublier tous les projets portés par l'EPAMSA, que sont un port de déchets à Triel, un écopôle de divers bâtiments industriels et industries, une centrale à Carrières-sous-Poissy avec une future urbanisation, des projets sur Triel qui coupent justement le corridor, des projets d'urbanisation justement entre Triel et la Seine, et tout ça nous est répertorié comme réservoir de biodiversité. Je ne vois vraiment pas comment ça va être possible. Et j'oublie la décharge de Triel qui est une décharge d'ordures ménagères. Voilà pour cette zone qui est marquée réservoir de biodiversité.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Effectivement oui, il va peut-être falloir revoir tout ça.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : On note ces remarques. Monsieur ? En vous présentant.

Philippe LANGLOIS, Maire Adjoint à l'Environnement, Commune de Croissy-sur-Seine : Je vois avec plaisir que la zone de la Lyonnaise, a priori, est montrée sur ce plan. Je suppose que c'est... Au niveau de Croissy, un peu plus bas... Donc voilà, tous les terrains avec la réserve qui est établie là. Par contre, je ne vois pas et je trouve que c'est dommage, et il y a la SMSO notamment qui travaille sur la naturalisation des berges. Il y a toutes les berges de Seine qui sont un superbe corridor écologique dans tous les sens du terme. Et les îles également, qui sont des zones naturelles sur plusieurs boucles de Seine, et je pense que ce sont des zones qui devraient être intégrées puisque ce sont des zones très peu habitées par l'humain je veux dire, et par contre très naturelles.

Maxime ZUCCA, Natureparif : En ce qui concerne les berges, on en parlera tout à l'heure avec la sous-trame bleue, mais la cartographie de l'état des berges est en cours et presque achevée. Comme on n'avait pas d'information cohérente à l'échelle régionale, on n'a pas pu simplement faire des cas particuliers dans certaines régions, à dire tiens ici les berges sont bien donc il y a une continuité. Souvent, on ne disposait pas encore de l'information. Maintenant que ça arrive, je pense que ça sera fortement pris en compte.

Jean-Pierre LAIR, Chargé d'études au Centre Ornithologique Région Ile-de-France (Corif) : Excusez-moi de revenir encore une fois sur la boucle de l'intérieur de Triel et Chanteloup, peut-être pour avoir un avis un tout petit peu différent, c'est vrai qu'il y a de gros projets, qu'il y a de gros risques, de gros dangers sur ce secteur, que certaines parcelles ont déjà disparues. Néanmoins, je pense qu'on ne peut pas, pour aller un peu vite, d'un coup de crayon barrer le secteur. Il y a encore pas mal de critères qui permettent de considérer qu'il y a des espèces de faune ou de flore intéressantes sur ce site, et je ne voudrais pas laisser penser qu'on peut simplement supprimer le secteur de la liste des réservoirs de biodiversité.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Oui c'est vrai que l'on a... Je ne connais pas très bien le secteur, mais on a des prairies à bécassines assez remarquables, des zones humides diverses et variées, donc...

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Pour ce sujet-là, on va regarder ça évidemment. On prend des notes, on ne vous répond pas à chaque fois, mais ensuite on

va regarder au cas par cas, là c'est difficile de vous répondre. Mais peut-être deux réponses. La première, en partie ce que je vous ai déjà dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on va regarder les projets effectivement. On a beaucoup d'informations sur les projets d'aménagement, d'urbanisme. On va regarder ce que ça peut avoir comme impact et s'il faut, dans le SRCE, affirmer qu'il y a de vrais enjeux de continuité et de réservoirs de biodiversité à certains endroits où il y a des projets, ce sera le cas. Et la deuxième chose, on regardera pour toutes les zones que vous identifiez, on va regarder au niveau fonctionnel. On peut imaginer que des projets d'aménagement ne remettent pas en cause l'aspect fonctionnalité de la trame verte et bleue, l'aspect fonctionnalité des réservoirs de biodiversité. C'est ça qui déterminera si l'on supprime ou pas et ce n'est pas juste le fait qu'il y ait un programme d'aménagement dessus.

Jacqueline MICHARD, Présidente AEVS (78) : Pour compléter ce qu'a dit Monsieur du Corif...

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Attendez... Oui...

Jacqueline MICHARD, Présidente AEVS (78) : ... Il y a effectivement une ZNIEFF qui est assez importante et qui a été fortement validée par l'Autorité Environnementale à travers trois rapports. C'est ce qu'on appelle l'étang Cousin, puisque nichent sur cet étang Cousin l'Œdicnème Criard, ainsi que des espèces qui sont intégrées dans la SCAP. Donc effectivement, il y a des projets très lourds qui vont impacter très très fortement les habitats, l'environnement, puisqu'en plus il y a un projet plus ou moins autoroutier, mais cet étang Cousin, que beaucoup de gens voudraient voir disparaître, nous sommes d'accord avec le Corif, parce qu'il faut le maintenir. Quand on va sur le lieu, c'est absolument magnifique, et vraiment ça serait plus ou moins, comment vous dites tout à l'heure, un environnement de nature, dans contexte qui va être très très abîmé. Et moi j'interviendrai après Monsieur tout à l'heure pour vous faire une autre proposition.

Etienne KOSZUL, GSM : Juste pour la boucle de Chanteloup, on va parler de ça une dernière fois, la ZNIEFF était liée aux épandages du SIAAP, qui sont arrêtés aujourd'hui. Et on va dire heureusement pour la qualité des sols aussi. Et également liée aux exploitations de carrières, qui étaient fortement présentes sur cette zone, et qui le sont beaucoup moins. Donc c'est normal que le critère, on va dire périmètre de ZNIEFF aujourd'hui, pour désigner réservoir de biodiversité, soit quelque part plus pertinent, puisqu'on est dans quelque chose qui est dépassé. Alors je ne sais pas si en termes de critères il peut avoir une prise en compte dans le SRCE, une date de péremption, enfin on se dit la ZNIEFF est trop vieille, on se base plutôt sur les inventaires réels. Parce que par exemple les Œdicnèmes Criards, ils sont liés notamment à des prairies sèches, qui viennent notamment des carrières. Donc ils ne sont pas pris en compte dans la ZNIEFF, mais ils sont là dans les inventaires. Et autrement une deuxième question, sur la Plaine d'Achères, c'était sur l'articulation un petit peu entre projets et réservoirs de biodiversité. Je vois la Plaine d'Achères où il est prévu de faire le plus gros port d'Ile-de-France, qui est une réserve de biodiversité. Alors comment est-ce que l'on a articulé les documents de planification d'urbanisme et de réservoirs biologiques ? Par contre, je peux vous ajouter une toute petite patate violette au bout de la Plaine d'Achères, qui sont les carrières réaménagées, qui pourraient remplacer le...

Maxime ZUCCA, Natureparif : Merci pour votre contribution, n'hésitez pas à l'écrire sur la carte pour que l'on puisse en bénéficier. Donc même réponse que tout à l'heure, pas de date de péremption des ZNIEFF, un travail sur la fonctionnalité, dès lors que vous nous faites des alertes on ira vérifier, et la fonctionnalité si la ZNIEFF date d'il y a 30, 40, 50 ans, je dis n'importe quoi, mais la fonctionnalité elle est réelle sur le terrain, on n'ira pas la supprimer. Même si la ZNIEFF est récente et que fonctionnellement ça ne fonctionne pas, on pourra se poser la question. Et pour ce qui est du lien entre les projets, notre objectif ici c'est d'afficher des enjeux, des priorités de trames verte et bleue, de

préservation des continuités. Je ne vais évidemment pas vous dire qu'en inscrivant un réservoir de biodiversité sur cette carte que d'un coup il ne se passera plus rien et que tous les projets vont prendre le sujet en compte et que cela deviendra l'enjeu principal de tout ce qui va se passer. Nous on affiche les enjeux, on prend en compte les projets d'aménagement pour peut-être dire que là il y a un sujet, ensuite on travaillera peut-être pour que le projet d'aménagement prenne cet enjeu en compte. Evidemment il y a plein d'autres enjeux que la biodiversité, et on ne peut pas imaginer dans l'arbitrage que ce soit toujours cet enjeu-là qui soit le premier devant tout le reste.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Une dernière question, pour après commencer le travail sur les sous-trames.

Pierre ROUX, Maire de Saint-Martin-la-Garenne : Alors toute ma commune est comprise dans la zone de biodiversité, je dis bien toute la commune. Or je lis une phrase tout à l'heure, prise en compte des enjeux écologiques ET socio-économiques. Donc vous connaissez notre enjeu social-économique dans la commune, avec les carrières, à l'avenir nous avons un port avec 200 bateaux, je me pose le problème de la cohérence entre le classement de cette zone totalement incluse et les activités économiques prévues.

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Rapidement, les enjeux de biodiversité c'est d'identifier les secteurs où les espèces assurent une partie ou la totalité de leur cycle de vie. Comme on le disait également, le SRCE ne va pas figer le territoire. Quand on disait une articulation biodiversité et activités économiques, c'est bien ça l'esprit. La carte de réservoirs de biodiversité répond à une demande de la méthodologie de comment est élaboré le SRCE. On verra dans les étapes suivantes comment fonctionne ce territoire vis-à-vis des espèces, et éventuellement il y aura des zones de conflits. Et il faudra là se poser la question de savoir si le port ne contrarie pas le cheminement des espèces le long des berges, ça c'est évident. Ce n'est pas parce qu'il y a un port au sein d'un réservoir de biodiversité que la zone cesse d'être un réservoir de biodiversité ou que le port ne devrait pas se faire. S'il y a des arbitrages à faire, ils seront faits par les politiques en connaissance de cause. On est dans une logique classique. Ce n'est pas une mise sous cloche des territoires actuellement identifiés en violet sur la carte, c'est juste qu'on doit les identifier et ce sont les textes de lois qui nous conduisent à le faire. On vous explique comment est fait ce travail, on verra dans les étapes suivantes la fonctionnalité des territoires, de là on verra les zones de conflits. Et il faudra qu'on les gère. Après, les arbitrages me dépassent, nous dépassent. Ils seront faits au moment où le projet devra être décidé, à partir des études, des besoins, d'une analyse multicritères, des choix politiques du moment... Enfin, classiquement, comme se fait un projet, avec des éléments en plus, le SRCE en étant un.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Un complément de réponse. Simplement, à propos de votre commune, toute la zone est en violet. Il faut bien insister sur le fait que ce n'est pas une mise sous cloche, vous êtes je pense au courant, c'est une zone Natura 2000. Les zones Natura 2000, c'est pour identifier les secteurs de cohérence, biodiversité et acteurs du territoire. Donc ce n'est vraiment pas uniquement pour protéger les animaux, c'est pour favoriser des pratiques en général, qui permettent le maintien de biodiversité ordinaire ou extraordinaire, mais sans contraindre plus que ça les acteurs.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Je laisse la parole à Madame qui avait demandé la parole, Monsieur au fond qui souhaitait la prendre, et puis après je vous propose qu'on fasse une pause, et qu'on retrouve ce débat-là autour des différentes sous-trames. Madame, en vous présentant.

Françoise DESCAMPS CROSNIER, Conseillère Régionale et Maire de Rosny-sur-Seine : Effectivement il va y avoir des conflits, mais le SRCE sera aussi un outil d'aménagement et j'ai bien noté la phrase, ça doit permettre de faciliter les politiques sectorielles, eau, forêt, agriculture et urbanisme, donc on est bien clair là-dessus, et il faut effectivement qu'on arrive à répondre à toutes les politiques publiques, y compris en protégeant la biodiversité. Mais il y a des politiques publiques nationales et régionales, et reprises au niveau local, que l'on doit développer, notamment le développement économique, la construction de logements, etc. Je parle de ça, et par ailleurs, je précise quand même que je suis la Présidente du Comité Natura 2000 sur la boucle de Guernes, Moisson et Forêt de Rosny et Présidente de la Réserve Naturelle Régionale sur la boucle de Moisson. Donc j'ai plusieurs casquettes, j'essaie de bien assumer l'ensemble, parce qu'il faut que l'on arrive à travailler et que l'on développe le territoire de la même façon et correctement, en tenant compte de tout le monde. Alors l'attente n'est peut-être pas si fine, je fais un dernier... là directement en tant que Maire de Rosny-sur-Seine, là où il y a effectivement mentionnée une réserve de biodiversité, et où je pense qu'auparavant nous avions un couloir de continuité écologique, entre Rosny et Mantes-la-Jolie, traversant la Seine vers Rosny et Guernes en face, puisque effectivement il y a un projet de la Ville de Mantes-la-Jolie et Rosny-sur-Seine, qui intègre et qui veut vraiment intégrer effectivement toutes les problématiques, et sans faire en-dehors de la protection de la biodiversité. Mais je pense qu'il faut effectivement regarder plus près de ce côté-là aussi.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette contribution. Alors Monsieur, à priori c'est une question sur la...

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : On parle de « réservoirs de biodiversité » et pas de « réserves de biodiversité ». C'est important parce qu'on a vite fait de passer d'un mot à l'autre, et il y en a un qui est très fort et l'autre n'est qu'une description du territoire.

Françoise DESCAMPS CROSNIER, Conseillère Régionale et Maire de Rosny-sur-Seine : Ma langue a fourché mais ce n'est pas...

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Non mais c'est...

Maxime ZUCCA, Natureparif : Non mais vous n'êtes pas la seule.

Françoise DESCAMPS CROSNIER, Conseillère Régionale et Maire de Rosny-sur-Seine : Ah bon d'accord.

Patrick MENON, Secrétaire Général Yvelines Environnement : Excusez-moi d'être intervenu brutalement, mais en ce moment il y a une enquête publique qui a lieu sur le Plateau de Saclay pour déterminer justement la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière. L'objectif qui avait été demandé depuis déjà longtemps par les associations, c'était surtout de sauvegarder les espaces agricoles, dont 1 000 hectares ont disparu depuis longtemps. L'objectif c'est de sauvegarder a minima de la loi, 2 300 hectares. Alors il y a bien évidemment un périmètre de minima 2 300 hectares agricoles, mais d'espaces naturels et effectivement forestiers. Donc on considère – et là je vois sur cette carte plus particulièrement – que les réservoirs de biodiversité sont plutôt dans les espaces naturels et forestiers, et puis effectivement tout ce que l'on appelle la trame bleue. On ne parle pas... Enfin vous allez peut-être en parler, mais justement de territoires agricoles qui sont à mon avis, et qui concourent sérieusement aussi, à la biodiversité. Ne serait-ce que pour nourrir les oiseaux en particulier, et d'autres faunes. Merci.

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Elément de réponse rapide. On le voit bien, il est rare que les espaces agricoles soient identifiés dans les espaces qui ont donné lieu à définition des réservoirs de biodiversité. C'est pour ça que vous ne les voyez pas, ou très peu représentés dans cette cartographie-là. On vous rappelle, on a insisté tout à l'heure pour dire qu'en Ile-de-France, on avait rajouté dans les sous-trames une sous-trame dite agricole, et nous la verrons tout à l'heure. Vous allez voir que les cartes se remplissent, qu'un certain nombre de blancs qui sont là, se trouvent remplis, notamment par l'activité agricole et le fonctionnement écologique qui y est associé. Nous verrons ça après. Maintenant, le cas particulier du Plateau de Saclay, il y a eu des décisions, il faut maintenant que tout cela s'articule, tout ce... Ce n'est pas de l'angélisme. Le SRCE ne résoudra pas tout. C'est un élément de plus dans la vision et le fonctionnement écologique du territoire.

David MORGANT, Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) : Juste une petite question sur la partie qui est au nord en fait du secteur captage d'eau potable là, de la Lyonnaise des eaux, donc autour de la ferme des [...], était inscrit... Nous on avait répondu avec la Ville des Mureaux... Plus à l'ouest. Beaucoup plus à l'ouest. Encore, encore. Voilà. Donc là vous avez dépassé. Un petit peu à l'est. Un petit peu plus à l'est. Voilà, exactement. Et on a répondu notamment à un appel à projets trames verte et bleue du Ministère avec la Ville des Mureaux notamment. [...]

Echanges relatifs à la sous-trame boisée



Jean-Pierre GENESTIER, Président de l'Association « Seine Vivante » : Il y a un point qui serait intéressant à travailler pour un nouveau corridor, c'est par rapport au territoire proche, tous les coteaux de Seine en liaison avec la Forêt de Malmaison. Là il y a un point qui est en risque actuellement, donc ça serait intéressant de travailler là-dessus, d'autant plus que c'est tout près, c'est très près de Paris et des zones urbaines.

Maxime ZUCCA, Natureparif : N'hésitez pas éventuellement à l'inscrire sur un post-it et à nous le signaler sur la carte, à l'issue de cette réunion.

Xavier JENNER, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) : On peut se demander quand même l'intérêt d'avoir choisi l'espèce cerf comme espèce importante. D'ailleurs on voit qu'il y en a dans la Forêt de Saint-Germain-en-Laye, peut-être qu'il n'y en a pas. Donc compte tenu que c'est une espèce qui n'est pas si rare que ça, compte tenu du fait que c'est très difficile à chasser dans une zone périurbaine, compte tenu des dégâts qu'elle fait aux forêts, aux peuplements de châtaigniers notamment, et compte tenu du... Voilà... Tout ça... Enfin on peut peut-être se demander, remettre en question cette idée, hein. Les autres espèces peuvent passer, mais sans forcément le cerf.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Merci pour cette intervention. Ce n'est pas du tout des critères de rareté qui ont déterminé le choix des espèces, ce sont des critères de fonctionnalité, et évidemment on considère que là où passent les cerfs, d'autres espèces peuvent passer. Le choix du cerf, c'est un critère nationale, ce n'est pas nous qui l'avons choisi. On n'est pas là pour protéger le cerf, pas plus que le reste ; c'est simplement pour que la faune en général puisse passer. Là où passe le cerf, les

sangliers pourront passer, les mustélidés pourront passer, les chats sauvages si l'on en tient toujours compte pourront passer.

Sophie DUMAS, Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) : C'est juste une question de compréhension. Les triangles c'est indiqué point de fragilité, ça veut dire que ça passe mais difficilement, ou parfois ça ne passe pas du tout, par exemple sur l'autoroute, j'imagine que ça ne passe pas du tout. Donc est-ce que dans le triangle orange, il y a en fait deux triangles. Un rouge en gros où ça ne passe pas du tout et un jaune qui est ce qu'il faut préserver, ou est-ce qu'ils ont la même valeur ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est une critique que l'on a faite récemment au bureau d'études. En fait ils ont effectivement deux catégories de points de blocage, ils ne les ont pas fait figurer sur ces cartes, mais elles existent, ils comptent les faire figurer justement par la suite, suite aux nombreuses remarques lors des ateliers territoriaux. Il y a effectivement des points qui sont des points de fragilité où ça passe mais difficilement. Sur les autoroutes, je vous le disais, a priori, ils les ont à chaque fois positionnés où il y avait des ponts, donc où quand même de nuit, quand le trafic est nul en gros sous les ponts, on sait que des animaux peuvent passer, des mammifères peuvent passer. Mais, normalement, lorsqu'il n'y a aucun passage, vous voyez que le corridor est interrompu, totalement.

Sophie DUMAS, Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) : Il y a un triangle orange entre deux corridors par exemple.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Il y a un triangle orange entre deux corridors, oui je vois. Ici, là. Et donc lui je pense que c'est plutôt dans... Oui c'est un point de fragilité mais c'est aussi peut-être pour rappeler le besoin de restaurer une connectivité existante entre là et là. Effectivement, le fait qu'il soit dans une zone claire c'est en fait il n'est plus du tout en forêt, mais on considère peut-être qu'avec tout un réseau de haies, ou quelque chose comme ça ne je sais pas, ça pourrait passer mieux. Il y a plusieurs philosophies dans la figuration de ces points de fragilité, c'est pour ça qu'on a demandé à Ecosphère de mieux les qualifier séparément.

Nicolas PROU, Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (AEV) : Juste une petite proposition. Sur les continuités, vous parliez de vos manques de connaissance pour les cervidés en général. Je pense que la boucle de Moisson entre Moisson et La Roche-Guyon peut constituer une continuité pour les cervidés. Je ne pense pas forcément pour les cerfs, mais pour tout le cortège, chevreuils, sangliers, grands mammifères.

Maxime ZUCCA, Natureparif : En termes de traversée de la Seine vous voulez dire ?

Nicolas PROU, Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (AEV) : En termes de traversée de la Seine, en passant par les îles, les îles de Haute-Isle, les îles de Saint-Martin-la-Garenne.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette contribution. Madame avait demandé la parole avant, Monsieur.

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : Dans la boucle de Chanteloup, encore une fois, vous n'avez pas parlé de la Forêt de l'Hautil, qui apparaît un peu enclavée, alors qu'il me semble qu'il y a des passages vers la Seine qui descendent, donc... un peu plus à l'est, oui... qui descendent dans la boucle en fait. Alors que là il n'y a pas du tout de passages. Et qu'il est prévu par le SDRIF un couloir écologique justement, permettant de descendre de la Forêt d'Hautil vers la Seine

Maxime ZUCCA, Natureparif : On note ça, on regarde. Ça me permet de reprendre un point, effectivement, là on est sur un panorama de l'existant. Donc effectivement, comme vous le dites, il y a des endroits où il y a des objectifs pour refaire les continuités donc, ici on peut voir où il y a des points de fragilité, les corridors s'arrêtent, on se dit ben tiens, là il peut y avoir un intérêt. Mais c'est vrai que là, ils n'apparaissent pas comme objectifs puisqu'ils n'existent pas encore. Donc ce n'est pas parce qu'on ne l'a pas qu'on ne partage pas cet objectif. C'est ça que je voulais dire. Par contre vous dites qu'il y a des animaux qui passent, cela on le note et puis on va regarder.

Bernard BOURGET, Maire de Guernes : Pour continuer un petit peu sur les propos de M. PROU, il se trouve qu'entre Guernes et Rosny, nous avons le corridor qui se situe entre Mantes et Rosny, avec des chasseurs, nous échangeons les sangliers. Il y a un passage de sangliers entre Guernes et Rosny, entre Guernes et l'autre côté de la Seine, entre Mantes et Rosny, dans la petite zone verte que vous avez sur votre carte. Le problème qui peut se poser c'est – et Françoise DESCAMPS est bien au courant – avec le projet de la construction de l'éco-quartier de l'autre côté, que deviendront les sangliers ? Entre autre.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : On note cette question-remarque. Une autre intervention, Monsieur.

Gérard BAUDOIN, Yvelines Environnement : C'est pour montrer un peu la complexité de ce type de carte : si l'on regarde l'arrêté préfectoral de protection de biotope à Epône, donc évidemment il n'est pas renseigné puisque c'est une carrière, un petit peu plus à droite, voilà. Donc là on voit qu'il n'y a aucune mention de passage, or, on y trouve du sanglier et du chevreuil très régulièrement. Pourtant il y a des autoroutes, il y a une ligne de chemin de fer, il y a la Seine, il y a de l'urbanisation de l'autre côté, il y a une usine, etc. Donc il y a beaucoup de couloirs qui sont empruntés par les animaux que l'on peut ne pas déceler, qu'on peut ne pas connaître.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Les corridors sont censés convenir aux trois guildes d'espèces, pas une uniquement. Si l'on sait que les sangliers passent, sachez que ce n'est pas forcément tracé dans la méthodologie d'Ecosphère. Par contre vous voyez sur la carte que le fond est vert pâle autour d'Epône. Donc on considère dans ce secteur-là, qu'au moins une guilde peut passer. Et en l'occurrence, ça concerne je pense les grands mammifères. Mais en tout cas, on prend en note votre remarque.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Et je complète effectivement en disant que vous avez raison, c'est très complexe d'avoir toutes les zones de présence ou de passage. C'est pour ça aussi qu'au début on renvoyait un peu aux différents niveaux et aux responsabilités des différents niveaux. C'est-à-dire qu'au niveau Régional, évidemment on ne peut pas réaliser l'exhaustivité, donc notez ce que vous dites, nous on l'a noté déjà pour voir. On ne cherche pas à afficher tous les corridors, on cherche à avoir des corridors à enjeu régional, un peu prioritaires. Maintenant, si vous faites passer des infos que l'on n'a pas, on va noter autant que possible.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci. Monsieur ?

Jean-Pierre LAIR, Chargé d'études au Centre Ornithologique Région Ile-de-France (Corif) : Je voulais juste poser une petite question concernant l'élaboration des corridors forestiers. Quels étaient les critères qui ont permis de dire que ça va passer plus à droite, plus à gauche, dans un massif qui à première vue... Même en prenant en compte les trois guildes, semble avoir des zones homogènes un peu plus importantes que cela ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est vraiment de la modélisation. Ecosphère vous répondrait évidemment mieux que moi, mais j'aurais posé la même question que vous. Vraiment, ça a été posé tout à l'heure, c'est du maximum de probabilités par rapport à un point, ça a plus de chances que ça passe à gauche qu'à droite, etc. On avance de proche en proche comme ça, et ça trace un corridor. Il y a une analyse extrêmement fine du mode d'occupation des sols et de toutes sortes de couches cartographiques, permettant d'avoir des choses assez précises. Jean-Marc va compléter ma réponse.

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : On est un peu dans les limites de la représentation cartographique. on a évoqué cela avec eux. Pour les massifs qui sont globalement homogènes, on va changer la représentation puisqu'en effet on sait que les espèces passeront, a priori, dans un espace diffus. Par contre, il y a un certain nombre d'autres massifs où l'on sait qu'il y a quelques obstacles internes aux massifs, des clôtures, une occupation de l'espace ou des activités qui font que les animaux ont une préférence pour le sud ou le nord, l'est ou l'ouest, mais pour beaucoup de massifs, c'est vraiment une question de représentation qui a été faite arbitrairement à partir des résultats du modèle, qui donne un maximum de pixels à cet endroit-là dans la perméabilité. On va changer cette représentation-là, pour être plus proche d'une lecture de notion de diffusion dans l'espace.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Et on complète, ça fait trois réponses mais je continue, on est entre gens sérieux donc évidemment on a tous compris. Ensuite il ne faudra pas prendre cette carte pour zoomer, savoir où se situe exactement le trait pour voir par exemple ici s'il passe dans votre jardin ou dans le jardin du voisin. Ce n'est évidemment pas l'objectif. Donc le trait il est peut-être un petit peu plus à droite, un petit peu plus à gauche, etc., c'est un choix, l'objectif n'étant ensuite d'aller voir concrètement, en zoomant très fort où se situe exactement le trait en disant qu'il est là et qu'il n'est pas deux mètres plus loin. On a encore une fois parlé de subsidiarité des échelles. Là on est sur des probabilités de passage. Ensuite localement, en fonction des projets, en fonction de la réalité, en fonction des données, ce trait-là n'a pas vocation à être là de façon immuable. On est vraiment sur des probabilités, il faut ensuite préciser les choses.

Jean-Pierre LAIR, Chargé d'études au Centre Ornithologique Région Ile-de-France (Corif) : Enfin pour moi... C'est comme la Forêt de Saint-Germain, je n'étais même pas vraiment sûr qu'il y ait un trait, pour moi on était plus dans une question de diffusion que sur un trait. Ce n'est pas une question de placer plus à gauche, ou à droite.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci. Madame ?

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : Est-ce qu'on peut faire un lien entre, j'en reviens à la Forêt de l'Hautil et les Bois de Verneuil, puisque tout ça ce sont des zones naturelles, les Bois de Verneuil ça doit être quelques milliers d'hectares, la Forêt de l'Hautil, je crois que c'est 1 200 hectares, vous avez une Base de Loisirs des espèces rares de 270 hectares, est-ce qu'on pourrait faire un lien, sachant que moi dans mon jardin je retrouve des sangliers, des cervidés, enfin à peu près toutes les bêtes peuplant l'Ile-de-France, donc ce qui veut dire que cette zone est très très riche. Vous voyez où c'est ? Moi je n'arrive pas à... Voilà, en limite...

Un intervenant du public : Le Conseil d'Etat a décidé de faire passer dans votre corridor, une route très importante...

Un autre intervenant du public : Oui mais ça, c'est pour ça aussi...

Un intervenant du public : Il faut le savoir, c'est très récent.

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : Mais, c'est... Moi je veux dire, comme c'étaient des zones, vraiment, plus ou moins naturelles, et que les bestioles passent, les renards ça nagent, un cervidé, ça nage, le sanglier je n'ai pas encore vu, mais voilà...

Plusieurs intervenants du public : Bien sûr ça nage !

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : ... Donc, plus toutes les variétés d'oiseaux, dont je ne sais plus laquelle est une variété très rare qui niche dans cette zone-là, je ne sais plus...

Maxime ZUCCA, Natureparif : Un Pic-Noir peut-être ?

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : ... C'est un lieu... Voilà, vous l'avez la carte ? Vous pouvez me mettre un... ? Voilà. Voilà... ça serait parfait. Merci. Merci Messieurs.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : On vous en prie.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : On note cette remarque. Monsieur ?

Hervé CHIAVERNI, Société Lafarge : Moi j'ai du mal à comprendre, on est passé de cette carte, de la première carte... de la carte des réservoirs, à des cartes de sous-trames. Là, on travaille sur la sous-trame boisée. En termes d'occupation du sol, ça ne colle pas !

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors je me suis peut-être très mal fait comprendre mais...

Hervé CHIAVERNI, Société Lafarge : Oui parce qu'on a une trame milieux ouverts, etc... Donc comment les choses vont se... ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je réponds sur la première partie et je vais laisser Vincent répondre sur la seconde, ou Jean-Marc. Evidemment, ce n'est pas de l'occupation des sols, sinon le travail aurait un intérêt assez limité, en fait on pourrait le faire en à peu près dix minutes, en prenant le MOS et en sélectionnant toutes les forêts. En fait c'est vraiment un modèle de dispersion, où est-ce que les espèces peuvent passer ? Les espèces de milieux forestiers peuvent passer par des milieux ouverts, cela dépend juste de la distance entre deux boisements. Par exemple va être pris en compte, le type d'habitats, la perméabilité de la matrice, la matrice n'est pas homogène. La matrice c'est tout ce qui n'est pas forêt dans le cas des sous-trames forestières. La matrice peut être forestière dans le cas des... Enfin ça dépend. Mais vraiment, en fonction de la capacité des espèces à traverser, c'est la transparence des habitats qui est prise en compte sur cette carte. C'est vrai que pour plus de lisibilité, on pourrait vous donner deux cartes côte à côte. Une avec le mode d'occupation des sols, des forêts, et puis celle-ci, vous pourriez comparer avantageusement pour comprendre un petit peu la différence. Mais on va faire tout ça, ça fera partie du rendu lors de l'atlas.

Un intervenant du public : C'est qu'en fait la légende de la trame n'est pas bonne, c'est la sous-trame boisée...

Maxime ZUCCA, Natureparif : En fait c'est un continuum.

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Dans sous-trame, il y a les deux composantes, les réservoirs et les corridors. Les corridors ce sont les endroits où les espèces se déplacent. Par sous-trame on

entend les endroits où les espèces se déplacent, et là dans la sous-trame boisée ce sont les espèces qui sont des espèces forestières.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Monsieur, une dernière remarque peut-être avant de passer à la sous-trame suivante.

Joël TISSIER, Conseil Général des Yvelines (78) : Donc toujours pour la boucle de Chanteloup, sur le secteur Oise, il y a une limite de front urbain qui est mise, il y a tout un front urbain. Et il est fractionné cet urbain, il y a un passage là. Alors... Oh excusez-moi je me suis trompé... Non j'ai une légende noire qui dit qu'il y a... Je me suis trompé de carte ?! Non, carte 2. C'est bizarre.

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est bien front urbain.

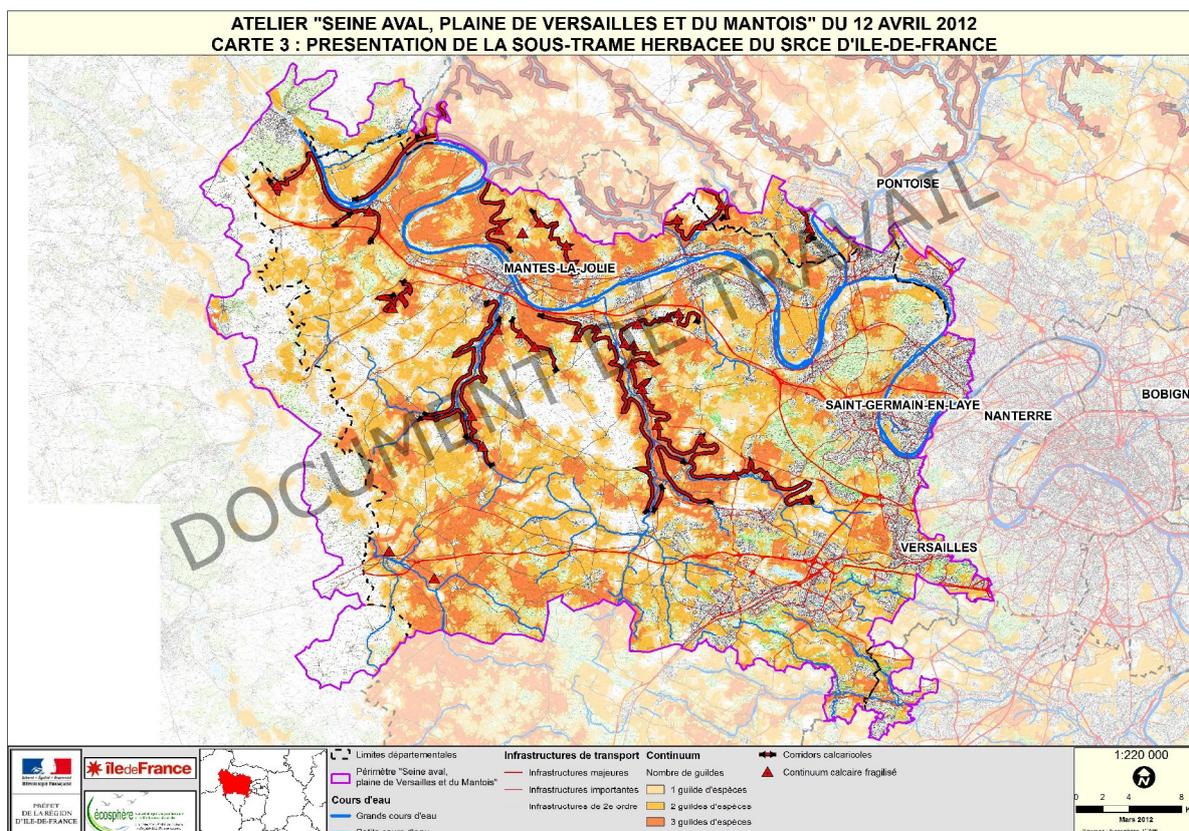
Joël TISSIER, Conseil Général des Yvelines (78) : C'est bien front urbain. Il n'est pas continu sur le secteur qui est en limite Val-d'Oise, voilà. Il n'est pas continu le front urbain, il y a un passage là, qui fait à peu près 300 mètres, qui se connecte au Massif de l'Hautil et qui part ensuite dans le grand espace du Vexin. Donc là, ce n'est pas exact. Je voulais poser une dernière question. J'avais vu sur le guide 2008, qui est un schéma des continuités écologiques qui avait été établi par l'IAURIF, vous avez repris donc, c'est cela ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Oui, on l'a repris. On l'a repris dans les réflexions, cela dit, il n'était pas du tout construit sur la même méthode et c'était une approche beaucoup plus... Là, typiquement, elle était beaucoup sur l'occupation du sol. Là on est sur quelque chose d'un peu plus fonctionnel au niveau écologique. Donc avec ce travail-là, finalement, on complète, et en comparant on se rend compte qu'on reprecise des choses... Mais il n'y a pas d'oppositions fortes, non plus, mais que les choses sont quand même beaucoup plus précises, et beaucoup plus hiérarchisées. Oui on l'a repris.

Philippe GALLOT, Direction Départemental des Territoires des Yvelines (DDT 78) : Je ne vais pas revenir sur les réservoirs de biodiversité parce que... C'est des remarques complémentaires, mais c'est vrai qu'on a le cas de communes où, dans les ZNIEFF, on a des ZNIEFF qui s'avèrent peu intéressantes. Et les espaces plus intéressants, y compris avec une validation du CSRPN. L'espace le plus intéressant n'est pas présent dans la carte des ZNIEFF. Donc cela fait partie des améliorations. Moi c'est plutôt une question de principe, vis-à-vis de la trame boisée, avec justement ces espaces, de pelouses ou de zones humides qui se reboisent, il faudrait bien indiquer que c'est une question de principe dans le corps du texte qui accompagne ces cartes, que la sous-trame boisée, il y a des espaces qui gagneraient à être déboisés. Il ne faudrait pas que ça fige une fois de plus, avec tout le lobby forestier, et toute la législation qui va dans le sens du fait qu'on reboise et qu'après on ne peut pas revenir en arrière. Enfin que ça se reboise naturellement mais après il y a des limites on ne peut plus revenir en arrière, qu'il y a des espaces qui méritent, comme on voit dans les PNR, quelques espaces de fonds de vallées ou de coteaux calcaires qui pourraient être...

Maxime ZUCCA, Natureparif : On va y venir dans la sous-trame herbacée, c'est parfait, ça nous fait une très bonne transition.

Echanges relatifs à la sous-trame herbacée



Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Des remarques sur la sous-trame herbacée ? Madame, en vous présentant, s'il vous plaît.

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : On se promène dans la région, on la connaît bien, vous pouvez avoir de la sous-trame herbacée sous le mot « R » de « travail », tout ça c'est vert, vert, vert.

Une intervenante du public : Où ça ?

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : Puisque ça touche la Base de Loisirs, c'est un seul tenant, et là il y a, il n'y a pas de... Non, non, sous le « R », de « travail »... Avancez... Voilà, tout ça, c'est de l'herbe. Vous pouvez faire une continuité. Je vais vous poser une question qui n'a rien à voir, mais à laquelle je pensais. Les abeilles sortent en ce moment, et les abeilles tournent dans tous les sens et se mettent le ventre à l'air, donc ça veut dire que la nouvelle génération d'abeilles qui en ce moment sont censées faire leur travail de pollinisation, ont les cerveaux complètement détraqués, sortent, et tombent, et meurent. Donc je voulais vous informer, que c'est même assez inquiétant, parce que c'est tôt dans la saison quoi. Je ne sais pas si c'est utile que je vous le dise.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : On note en tout cas ces deux remarques, Madame. Merci. Une autre contribution, une autre question sur cette sous-trame herbacée ? D'autres remarques ? Monsieur, en vous présentant.

Jean-Pierre GENESTIER, Président de l'Association « Seine Vivante » : Comment se fait-il que la ville-parc du Vésinet n'ait aucune guildes? Le Vésinet c'est dans la boucle, qui est à droite. Et une des rares villes-parcs !

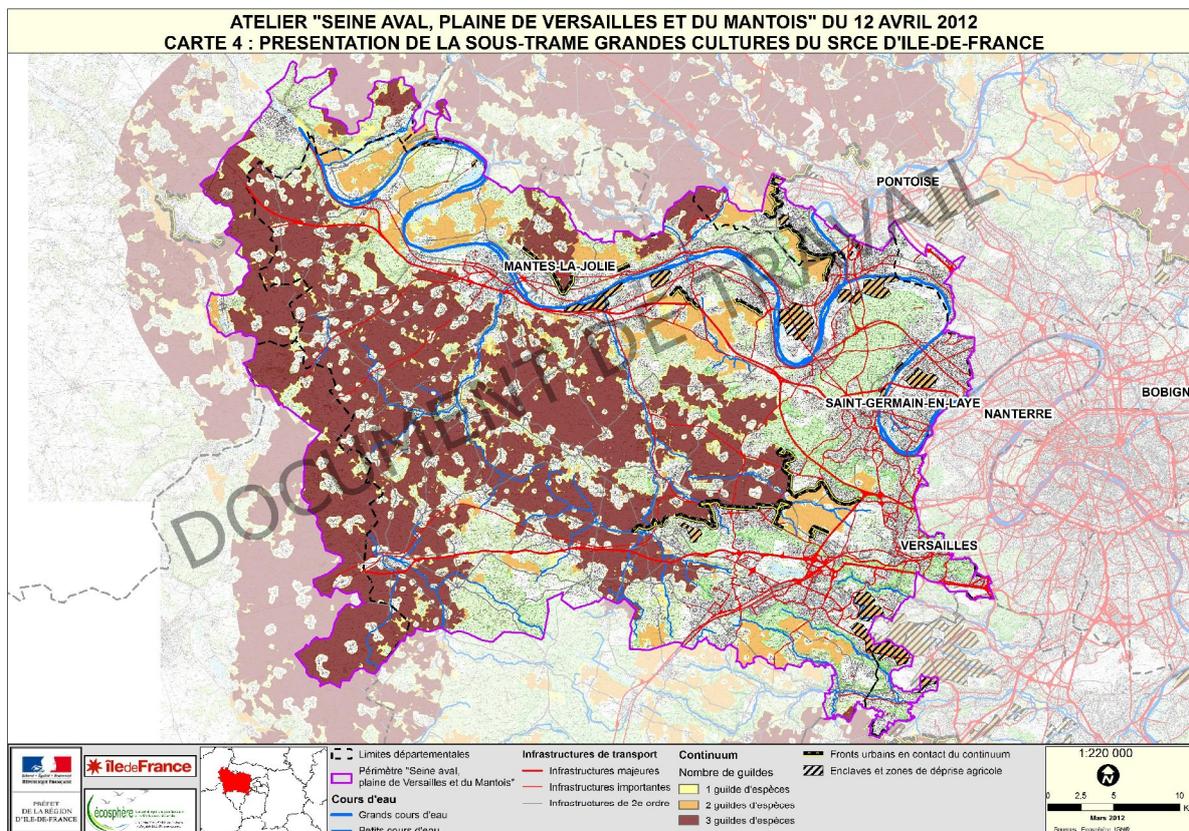
Maxime ZUCCA, Natureparif : Il y en a une, mais c'est qu'elle est extrêmement isolée du reste. Elle est marquée, on voit une petite continuité locale qui rejoint d'ailleurs toute la zone de la Lyonnaise. Continuité qui peut rejoindre toutes ces zones de maraîchages, qui est au nord de Saint-Germain. Oui, je pense que si le modèle ne l'a pas montrée c'est que la continuité n'est peut-être pas vraiment... Ou alors c'est une question d'échelle tout simplement. Peut-être qu'il y a une continuité, mais bon, écrivez-la si vous avez vraiment connaissance de grandes zones.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette contribution, n'hésitez pas à noter, s'il y a besoin de précisions supplémentaires, on peut vous en redonner. Une autre remarque ou on passe tout de suite à la troisième sous-trame ? Une dernière remarque alors, puis ce sera la troisième sous-trame, qui sera la sous-trame grandes cultures. Monsieur.

Etienne KOSZUL, GSM : Juste une remarque sur la boucle de Chanteloup, toujours. C'est un secteur que je connais un peu. En fait de trame herbacée, on voit qu'on a énormément d'espèces invasives, en termes de végétation, et donc buddleia, etc., alors c'est juste une remarque, mais c'est vraiment une problématique assez forte sur cette zone-là. Si ça n'a pas été pris en compte dans le Schéma.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette contribution. Bien écoutez je vous propose que l'on passe tout de suite à la troisième sous-trame, la sous-trame grandes cultures.

Echanges relatifs à la sous-frame grandes cultures



Elodie COLOMBO, Groupement des Agriculteurs Bio, GAB Ile-de-France : Je me demandais, si dans la cartographie qui a été faite, ou si par la suite, vous comptiez prendre en compte les pratiques agricoles dans les parcelles. Parce que là vous avez parlé des bandes enherbées, des haies, etc., mais les pratiques, les techniques de désherbage, les techniques de fauche ou de récolte, ont un impact aussi très important sur la biodiversité à l'intérieur même des parcelles.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Si je vous ai parlé des bandes enherbées, c'est justement – et de tous les autres éléments du paysage – c'est justement parce qu'on dispose des données de couches cartographiques pour ces éléments. Vous savez évidemment que les données liées aux pratiques extrêmement précises, et notamment liées aux pratiques et à l'utilisation des pesticides, sont confidentielles. On n'a évidemment pas pu les utiliser. Ça aurait été idéal bien évidemment de faire une carte des zones plus ou moins favorables à la biodiversité agricole en fonction des pratiques. Mais c'est complètement impossible dans l'état des données disponibles actuellement.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, Monsieur ?

Luis SAINZ, Conseiller délégué dans la Ville des Mureaux: Je voudrais avoir une explication concernant ce que vous appelez les enclaves, les zones de déprises agricoles. Parce que je suis très surpris que sur votre carte, à l'ouest des Mureaux, le long de la Seine, vous ayez une grande trame, qui est donc hachurée en jaune et noir, que nous appelons-nous, la ferme de l'Alluet, et qui est actuellement encore une friche.

Maxime ZUCCA, Natureparif : On prend note. Pour répondre quand même à la première partie de la question qui est, quelle définition des enclaves et des zones de déprises, c'est effectivement un truc sur lequel peut-être on a trouvé que le bureau d'études était allé un petit peu loin dans le nom : « zone de déprise », ça a un sens fort. Disons que...

Luis SAINZ, Conseiller délégué dans la Ville des Mureaux : Disons que ça serait où, exactement ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Disons que ce n'est même pas le cas partout. Vous êtes dans un territoire où il y en a beaucoup, donc le sujet se pose fortement. Dans d'autres territoires ils en ont par exemple identifié une. Donc ce qui est dit, c'est que ce sont des zones où ils savent qu'au niveau agricole, il y a un vrai projet à très court terme, qui fait que ça va disparaître, etc. Mais là ils ont rajouté « enclave », donc du coup ce n'est plus vraiment ça. On est vraiment désolé sur cette légende-là. Vous faites bien de nous le dire, on note et on va regarder exactement ce que eux ils ont voulu dire derrière, si ça correspond à ce que vous nous dites et sur ce qu'il y a sur le terrain.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Madame, en vous présentant s'il vous plaît.

Mélanie LEDRU, SMSO : C'est peut-être une remarque concernant Montesson et Mesnil-le-Roi, où vous mettez, c'est dans la boucle de Saint-Germain, deux petites zones pareilles « enclaves – zones de déprise », c'est des zones de maraîchage, non plus bas. Donc, En face, ce n'est pas une zone de déprise puisque c'est du maraîchage important. Et il y a un lien entre les deux puisqu'il y a le parc départemental de Montesson qui a lieu là. Donc, une réflexion en termes d'oiseaux... Il peut y avoir des passages, donc c'est une continuité entre... de part et d'autre de la Seine.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Là typiquement c'était enclave, pas déprise, et regardez la carte de la sous-trame herbacée, la précédente, et vous voyez que c'est clairement une continuité.

Mélanie LEDRU, SMSO : Ça va, oui. Donc peut-être qu'il y a une erreur, une coquille.

Sophie DUMAS, Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) : Juste en complément de la précédente question, effectivement sur « enclaves » ou « zones de déprise », si l'idée c'est, parce qu'il y a connaissance de projets qui pourraient menacer, alors je pense effectivement qu'il y a des erreurs parce que la partie qui est sur la confluence Seine-Mauldre c'est une partie qui est en zone verte du PPRI, en champ d'expansion des crues sur lesquelles, l'agriculture est pérenne, enfin est rentable et en plus pérenne aujourd'hui, notamment parce que du coup il ne s'y fera rien, donc elle a une certaine sécurité. Par contre que ce soit une enclave, on le voit bien dans la carte... Et puis pour la zone d'à côté il faut minimiser la ville des Mureaux, là pour le coup il n'y a pas de projet qui menace l'agriculture, il y a plutôt un projet autour de l'agriculture, en cours avec l'acquisition par l'AEV, etc.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Effectivement il y a des zones sur lesquelles ce n'est clairement pas « déprise », mais c'est très clairement « enclave ». Voilà, donc là les deux zones que vous citez c'est évidemment ça.

Jean-Baptiste ARTRU, Société Lafarge : Moi c'est toujours la même question effectivement sur les déprises ou enclaves, notamment dans la boucle de Chanteloup où l'on est, il y a en fait des secteurs où la qualité des sols ne permet plus le maraîchage, pour des raisons d'épandages anciens, d'eaux usées. Donc il faudrait nuancer effectivement. Il me semble également qu'à l'est de la départementale qui va de Triel à Carrières-sous-Poissy, il y a quand même des projets de cœur vert et de maintien de cultures, enfin à mon avis tout cela est à reprendre.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, on note cette remarque. Monsieur...

Jean-Claude PARISOT, Collectif d'Associations de Défense de l'Environnement de la Boucle de Montesson (CADEB), Ile-de-France Environnement : Je reviens sur la boucle de Montesson, il me semble que l'enclave, donc c'est une enclave, ce n'est pas une zone de déprise, l'enclave agricole passe en-dessous de l'autoroute A14, qui est figurée par un grand trait rouge. C'est largement cultivé au sud de l'autoroute, donc ça je l'indiquerai sur la carte. Et d'autre part, il manque une zone de 50 hectares qui est en PRIF, qui est à Carrières-sur-Seine, donc ça serait sur la carte en-dessous de « Laye » de Saint-Germain-en-Laye, donc sur la droite, voilà, là on a 50 hectares en PRIF, qui mériteraient d'y figurer.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette contribution. Monsieur, en vous présentant.

Claude LOISEAU, association « Ile-de-France Environnement » : Je reviens pour la boucle, pour justement pour le cœur vert de la boucle de Chanteloup, il est prévu, au centre, de l'agriculture d'agro-matériaux, également de fournitures de biomasse.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci on note également cette remarque. Monsieur, en vous présentant.

Ludovic DE MIRIBEL, Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France : Toujours à propos des enclaves et des zones de déprise, je me pose les mêmes questions à propos du plateau de Saclay, c'est quand même une entité agricole de quand même 2 600 hectares actuellement. Et il n'y a pas de déprise et... Bon, une enclave de 2 600 hectares, ça fait quand même beaucoup.

Maxime ZUCCA, Natureparif : On a bien noté, que sur ces zones d'enclaves et de déprise, effectivement, la définition n'est pas bonne et il faut revenir dessus, donc toutes ces zones qui sont identifiées, on va les revoir exactement pour voir ce que le bureau d'études voulait mettre derrière. On vous rassure, toutes ces zones-là qui sont hachurées, on va recreuser le sujet, pour voir ce qu'il y a derrière et il y en a sûrement sur lesquelles les hachures, enfin ce qu'ils voulaient dire par ces hachures, vont disparaître. Toutes les zones vont être revues.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Une autre question ?

Un intervenant du public : Oui bonjour, donc il y a bien des zones blanches, enfin des zones de grandes cultures qui sont blanches, donc où il n'y a aucune guilde, c'est bien ça ? Pour la compréhension.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Oui, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, on a demandé aussi au bureau d'études de revoir cette partie-là pour toutes les taches qu'il y a à l'intérieur de la zone très rouge. A priori, on considère que les espèces ne peuvent pas y habiter mais que ça ne les empêche pas de se disperser plus que ça. Donc quand c'est blanc, ça ne veut pas dire qu'il n'y en a aucune, ça veut dire que c'est difficile. Et toutes les zones forestières, là, qui ne sont pas blanches, ne vous laissez pas troubler par le fond de carte également. Vous voyez que le mode d'occupation du sol est visible en fond de carte, les zones vertes, là, ça correspond à du blanc, c'est juste que c'est des forêts qui sont représentées. Donc une grande difficulté de se diffuser pour des espèces de milieux agricoles, à travers la forêt.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Monsieur ?

Gérard BAUDOIN, Yvelines Environnement : Est-ce qu'il y a des références de cultures officielles, officialisées, est-ce qu'il y a une cartographie existante sur les cultures, homologuée ? Parce que ça

serait intéressant effectivement, s'il y a des exploitants qui sont homologués en culture biologique, de voir les références qu'il y a en tant que telles sur la carte.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je ne sais pas parce que je ne suis pas spécialiste en agriculture, mais j'imagine que oui quand même, il y a une connaissance sur ce point...

Elodie COLOMBO, Groupement des Agriculteurs Bio, GAB Ile-de-France : Je pense que ça doit pouvoir se retrouver parce que... En tout cas pour ceux qui demandent des aides à la GAB spécifiques à l'agriculture bio, ça fait partie... Il y a des données graphiques qui doivent pouvoir être exploitables. Et puis, en plus du bio, il y a aussi des mesures qui sont contractualisables localement notamment sur des PNR, qui incluent des modes de gestion des parcelles. C'est des contractualisations à la parcelle, qui pourraient être aussi intéressantes à prendre en compte.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : C'est effectivement une information que l'on peut avoir. Alors, encore une fois pour répondre à cette question sur les pratiques agricoles, on n'avait pas les données sur les pratiques, partout, et ce qui nous intéresse était vraiment de travailler de façon homogène sur l'Ile-de-France et sur la fonctionnalité de la trame verte et bleue. Par contre, ce qui va être fait dans le Schéma, vous avez vu au tout début, on vous a présenté différentes parties du SRCE, il y en a une qui s'appelle le plan d'actions. Et dans ce plan d'actions, il y aura des propositions d'outils, de mesures qui favoriseraient la trame verte et bleue. C'est dans cette partie que l'on va pouvoir faire la liste des pratiques agricoles qui favorisent les espèces et qui favorisent les continuités écologiques. Ça ne sera pas forcément sur la carte parce que ça va être trop inutile, sauf si l'on arrive, tant mieux, et dans tous les cas, on prévoit pour cette zone-là, des choses sur les pratiques agricoles, et c'est là que l'on reparlera des pentes enherbées, etc.

Elodie COLOMBO, Groupement des Agriculteurs Bio, GAB Ile-de-France : Je pense que le plan d'actions, ça éclairera pas mal les légendes. Je voulais revenir sur une, qui est pour le coup « front urbain en contact du continuum », je vous laisserai gérer la compatibilité avec les autres documents, mais il y en a un là, donc au sud des Mureaux et sur Bouafle, qui correspond à une zone sur laquelle il y a des pastilles de SDRIF qui est urbanisable dans les PLU, qui est évidemment appelée à faire évoluer le front urbain, ce qui ne veut peut-être pas dire que cela bloque tout, peut-être que ça va être travaillé dedans. C'est pour cela que je disais, au regard du plan d'actions, ça peut peut-être se lire différemment comme un truc brutal, qui n'est pas compatible avec d'autres documents qui existent déjà.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Dans ces cartes-là, on essaie de ne pas être brutal. En fait, on affiche des enjeux différents pour la trame verte et bleue et ensuite le travail, effectivement, commencera pour de vrai, c'est-à-dire qu'il faudra que ces enjeux que nous on affiche, et qu'on veut valoriser, il faudra les prendre en compte dans les différents documents, et donc dans le SDRIF. Et je réponds à la question qui n'a pas été posée, mais qui nous est posée normalement à chaque fois donc je suis assez déçu, quel lien avec le SDRIF ? Le SDRIF est en cours de révision, vous le savez peut-être, sûrement même, donc nous on travaille avec nos collègues qui travaillent sur le SDRIF, pour que, à la fois eux puissent prendre en compte nos enjeux quand on les a identifiés, et que nous aussi on puisse prendre en compte leurs projets et leurs enjeux, pour qu'on puisse justement identifier les zones où il y a un sujet qu'ils ne voient pas. Les deux documents sont en révision en même temps, donc il n'y en a pas un qui a fini avant l'autre et qui envoie ses informations avant l'autre. On est, en lien très régulier avec eux pour leur envoyer des informations. Je ne suis pas en train de vous dire que du coup dans le SDRIF, tous les enjeux, toutes les zones à enjeux trame verte et bleue, seront pris en compte. Je suis en train de vous dire qu'on est collectivement en train de se mettre en ordre de marche pour que, dès qu'il y a un enjeu trame verte

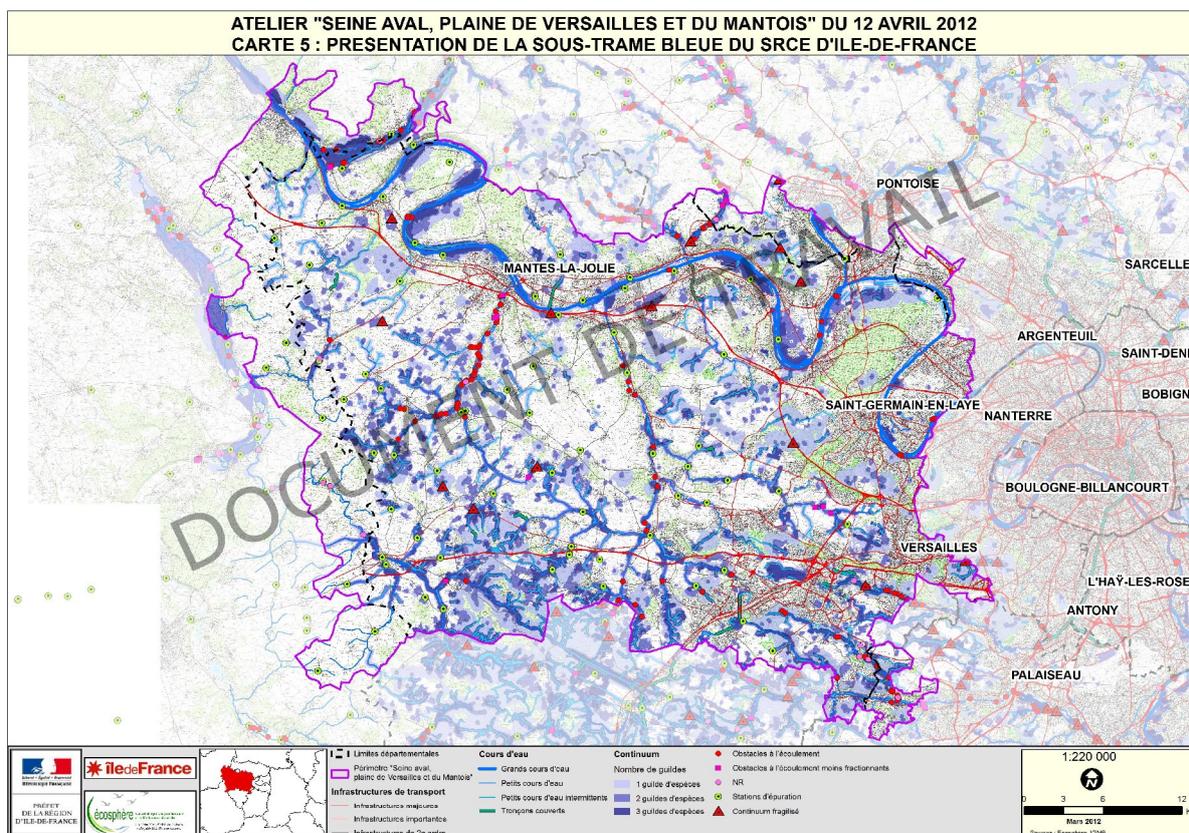
et bleue, on l'étudie et on regarde au regard de tous les autres enjeux, quel peut être l'arbitrage à faire. Voilà. C'est effectivement ce que vous dites-là. Sur ce genre de sujet-là, nous on affiche un enjeu, on affiche une volonté de travailler sur le sujet. Et ensuite, au cas par cas, on verra quels sont les autres enjeux et ce qui sera dans la trame.

Une intervenante du public : *(partie ne pouvant être retranscrite pour des raisons techniques d'enregistrement)*

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Le calendrier de la progression, vous l'avez vu, on imagine quelque chose début 2013. Pour le SDRIF, la loi leur fixe fin 2013. Donc ça peut paraître plus long, mais finalement c'est plus court parce qu'ils ont beaucoup plus de parties, de consultations, etc., que nous. Donc en fait, au final, on est vraiment ensemble au même moment, quasiment.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, on passe donc maintenant à l'analyse de la dernière des sous-trames, la sous-trame bleue.

Echanges relatifs à la sous-trame bleue



Vincent JANNIN, Inspecteur des Yvelines, DRIEE : Je pense que les cartes que l'on découvre en avant-première ici constituent un outil complètement révolutionnaire par rapport à ce qui existait auparavant, notamment à part la carte précédente que vous avez montrée, des réservoirs de biodiversité, qui était la retranscription de ce qu'on connaissait déjà, là on a vraiment quelque chose d'extrêmement fouillé, d'extrêmement précis, qui doit bien sûr j'imagine être modifié à la marge par tous les acteurs locaux qui vont avoir, j'imagine, des tas de choses, des tas de petites remarques à faire et à dire pour les faire évoluer. J'imagine qu'après, une fois qu'elles seront modifiées, discutées et approuvées, ces cartes ont vocation à figurer dans le SRCE. Ma question est de savoir donc comment est-ce qu'elles vont ensuite être utilisées ? J'ai bien compris dans l'introduction qu'il va y avoir un rapport-outil de prise en compte, c'est-à-dire que les projets, les PLU, tous les documents en cours de modification vont devoir prendre en compte ces éléments. Donc ma question serait comment est-ce que tout ça va après être utilisé pour améliorer le projet, pour faire en sorte que ces continuités soient préservées et améliorées ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est une très bonne question. Les cartes que vous voyez aujourd'hui, ne seront pas les cartes qui seront présentes dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, elles ne seront pas dans cette forme-là. On est vraiment sur des cartes intermédiaires, je vous l'ai dit, on est sur de l'existant, du travail sur de la fonctionnalité. L'objectif c'est de pouvoir discuter ensemble sur l'état des lieux tel qu'on l'a aujourd'hui. Les cartes qui seront dans le Schéma seront des cartes qui prendront en compte l'existant mais aussi les zones sur lesquelles il faudrait venir pour travailler, pour restaurer de la continuité, pour améliorer l'existant. On est sur de l'existant et du, comment dire, du

potentiel des zones à enjeux sur lesquelles il faut se mobiliser. Il nous est demandé d'avoir un atlas au 1/100 000ème de toute la Région. Ensuite il y a aussi différentes choses, il y a aussi une cohérence cartographique qui est demandée au niveau national, il y a différents types de cartes qui nous sont demandés, je ne vais pas rentrer dans le détail mais en gros, on va avoir des cartes par sous-trames tel qu'on vient de le voir là, avec ce que je viens de vous expliquer, ça ne sera pas exactement celles-là. Puis après on aura une carte de synthèse avec toutes les sous-trames, et ensuite un arbitrage, une hiérarchisation entre les sous-trames aux différents endroits et c'est là où l'on aura cette fameuse carte de synthèse qui servira finalement aux acteurs locaux pour prendre en compte le SRCE. Et après en termes d'outils, on est en train de réfléchir à ce que ces cartes puissent être sur un... Alors on ne sait pas encore exactement, mais ce qu'on imagine, là, spontanément, c'est plutôt un serveur sur lequel on a ces cartes sur lesquelles on pourrait à la fois récupérer les informations sur le Système d'Information Géographique, et puis pouvoir zoomer un peu plus sur les choses, avec toujours ce que je vous ai dit tout à l'heure, l'objectif n'est pas de zoomer pour aller voir où passe le trait au mètre près, mais vraiment d'avoir quelque chose de précis pour la mise en œuvre du Schéma.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci. Monsieur...

Luis SAINZ, Conseiller délégué dans la Ville des Mureaux : Je voudrais rebondir déjà sur ce que vient de dire Monsieur et pour remarquer que votre travail est parfaitement remarquable. On apprend beaucoup de choses, c'est très intéressant. Et effectivement sur les cartes, qu'il va falloir faire vivre maintenant. Et en particulier sur les Mureaux toujours, je vois que vous avez noté un point rouge à la hauteur des écluses. Ces écluses sont ouvertes depuis très longtemps. Donc il n'y a absolument aucun obstacle au passage des espèces à cet endroit-là.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci Monsieur, on note cette remarque. Madame, en vous présentant.

Raphaëla RODRIGUES, Chargée de mission Voies Navigables de France (VNF) : Ma question est de savoir si les passes à poissons sont prises en compte ou pas, celles qui sont déjà construites ou à venir, dans la carte actuelle ? Parce que vous avez parlé notamment des écluses de Bougival.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors il s'agit des obstacles à l'écoulement en fait. C'est le choix qui a été fait. Effectivement, je ne connais pas exactement l'emplacement des passes à poissons, il y en a une à Bougival... ?

Raphaëla RODRIGUES, Chargée de mission Voies Navigables de France (VNF) : Il y en a une qui va être construite à Bougival, une qui est en cours de construction à Chatou, Anfreuille, Andrésy est déjà construite... Donc voilà, si ça c'est pris en compte également. Maurecourt également...

Maxime ZUCCA, Natureparif : Cela figurera dans le Schéma final. Par contre, en termes d'écoulement ça ne change pas grand-chose les passes à poissons. Par contre, en termes de passage des poissons, oui. Donc cela sera évidemment... En tout cas ça fera partie des recommandations si ce n'est pas déjà fait.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, Madame ?

Mélanie LEDRU, SMSO : Alors je reviens vers vous puisque nous sommes gestionnaires de la Seine, sur tout le cordon, sur tout le territoire, en tant que SMSO. Je m'interroge par rapport aux figurés que vous faites. Si on regarde votre légende en termes de guildes, si je me rappelle vous avez dit qu'il y avait libellules, amphibiens, poissons. Alors je ne vais pas parler de poissons, parce que c'est

particulier, mais pour les deux autres, il me semble que ça passe quasiment partout avec les ripisylves. Et donc je trouve que ce n'est peut-être pas suffisamment représenté sur tout le linéaire. Il y a énormément de coupures, il y a des zones où l'on a des bras navigués, il y a des zones où l'on a des îles... Je pense à la Seine Amont c'est un peu plus représenté sur la partie Aval, mais... Enfin j'ai un peu le sentiment que c'est sous-représenté. Je reste à votre disposition pour échanger davantage. Nous on a déjà fait pas mal de relevés, d'inventaires sur ces questions-là et sur les étals, sur les potentiels écologiques sur cette zone. Je vous invite à ce qu'on se rapproche pour échanger.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Merci beaucoup. Alors effectivement que comme on est dans un contexte extrêmement urbanisé, mais peut-être que les berges favorables à la diffusion d'amphibiens, peut-être que c'est une question d'échelle qui fait qu'on ne les voit pas et que si on zoomait on verrait une petite bande bleue le long de la Seine. C'est possible. Mais on prend note, et mettez-vous en relation avec nous et avec Ecosphère.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci.

Véronique VICARD, SAGE de la Mauldre : On a réalisé dans le cadre de la révision du SAGE un inventaire des obstacles à l'écoulement et des zones humides aussi. Donc je pense qu'on pourra vous les transmettre, je ne vais pas détailler parce que, enfin on a recensé 235 obstacles !

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette contribution. Donc éventuellement un rapprochement avec le bureau d'études Ecosphère. D'autres questions ? Monsieur.

Claude LOISEAU, association « Ile-de-France Environnement » : C'est uniquement pour revoir le positionnement des gravières en boucle de Chanteloup, et également la station d'épuration, qui n'est pas en bordure de Seine, mais qui est un peu plus au nord-ouest, entre l'étang Cousin qui figure, et la route départementale 190.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je ne sais pas vraiment de quoi vous me parlez parce que ce n'est pas un mode d'occupation des sols mais bien une carte de dispersion. Donc là ne sont pas représentées la station d'épuration ou les gravières...

Un intervenant du public : Ah mais si si si !

Une intervenante du public : Mais si là, les petits ronds verts !

Un autre intervenant du public : Oui, là les petits ronds verts !

Maxime ZUCCA, Natureparif : Il y a les stations d'épuration, excusez-moi ! D'accord, je pensais vraiment que vous me parliez du fond bleu...

Claude LOISEAU, association « Ile-de-France Environnement » : Je vous donnerai avec un fond de carte la position exacte. Et puis les gravières, les légendes je suppose, ils pourront vous donner également, les positions des granulats.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Alors pour ce qui est des stations d'épuration et des ronds verts, regardez-les bien, vous ne les verrez plus. En fait, à la base ça paraissait être intéressant parce que notamment le bureau d'études le justifiait en disant que cela pouvait constituer des barrières chimiques de déplacement des espèces. Il s'avère qu'en regardant bien, que c'est très rarement le cas. Et que du coup ces ronds verts qui présentent les stations d'épuration ne vont pas survivre très longtemps et ils vont disparaître de nos cartes, sauf cas très particulier, s'il contient vraiment un problème.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Madame... Attendez, j'arrive !

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : Est-ce que c'est utile que l'on vous signale des bras de Seine ?

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Oui.

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : Des anciennes boucles, ou pas ?

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Oui.

Hélène GHESQUIERE, Présidente de l'Association « Pissefontaine Environnement » : Alors vous en avez une à partir de l'ancien pont de Triel, qui part sur la Base de Loisirs. La mémoire collective est en train de l'oublier, mais en cas d'inondation elle est très utile.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je vous remercie de bien vouloir le noter sur votre petite carte, merci beaucoup.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, une autre contribution ou une autre remarque... ? Monsieur ?

Gérard BAUDOIN, Yvelines Environnement : Sur le site de la Lyonnaise des eaux, à Verneuil-sur-Seine, il y a un bassin qui est de tant à autre mis en eau pour la réalimentation. Comment peut-il y figurer, en sachant qu'actuellement il est à sec et qu'ils vont le remettre en eau probablement d'ici deux ans ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est un cas très particulier là quand même, cette question. On note mais évidemment, on n'a pas des cartographies qui évoluent tous les mois, des systèmes des bases de données qui... Avec le MOS, on fait avec ce qu'on a. Donc si elle était en eau à l'époque du MOS, si elle était notée comme zone humide ou qu'elle est prise en compte comme telle.

Gérard BAUDOIN, Yvelines Environnement : Quand elle n'est pas en eau il reste malgré tout des zones humides.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Voilà c'est ce que j'allais vous dire, notez-le on va regarder, enfin le bureau d'études regardera ça. Effectivement, même quand elle n'est pas en eau elle peut contribuer quand même à la trame bleue, complètement. Notez-le bien et puis on va regarder exactement où précisément.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : D'autres questions ? D'autres contributions ? Non, bien écoutez... Ah Monsieur ! La dernière alors !

Gérard BAUDOIN, Yvelines Environnement : Juste pour dire qu'il y a une étude qui est actuellement en cours par le Muséum je crois, dans le cadre de RPG, sur les migrations des crapauds calamites. Il y a une étude qui est faite sur les crapauds calamites pour voir exactement comment ça se passe.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette contribution. Monsieur, en vous présentant.

Jean-Baptiste ARTRU, Société Lafarge : En fait ce n'est pas une question, c'est juste une précision par rapport à ce qu'a dit M. BAUDOIN. Il y a une grande étude au Muséum d'Histoire Naturelle sur Carrières, au pluriel. En fait ça intéresse toutes les cartes que l'on vient de voir, ça peut être intéressant... Je ne sais pas si le calendrier de cette étude colle exactement avec les ambitions de l'adoption du SRCE en Ile-de-France. Mais en tout cas ça serait intéressant de prendre en compte les rapports d'étape. Parce qu'effectivement il y a les crapauds calamites mais d'autres espèces également.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci. Monsieur, puis après il sera temps de conclure.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Juste, quel service ou quel contact au Muséum sur cette étude pour que l'on puisse... ? Ou alors notez-le, puis comme ça on saura qui contacter directement. Merci.

Philippe LANGLOIS, Maire Adjoint à l'Environnement, Commune de Croissy-sur-Seine : Puisque c'est presque la fin, je voudrais terminer sur une bonne note optimiste. Hier, il y avait le sixième anniversaire de la coulée verte de la Lyonnaise des eaux, avec Alain DUBOURG entre autre, et sur la Lyonnaise, ils ne se contentent plus maintenant de ne faire que les oiseaux. Ils ont depuis un an une spécialiste sur l'écologie, et ils cherchent à développer tout ce qui est bio, autrement dit, bien sûr la végétation, et les autres êtres vivants, en-dehors des oiseaux. Donc il y a une démarche qui est extrêmement intéressante, qui va se développer aussi sur le Bassin de Flins et les Mureaux, où ils retravaillent également. Je crois également que même les industriels se préoccupent maintenant de ces sujets-là. Et je pense que c'est un point très positif, et intéressant.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci Monsieur. Bien écoutez, avant de laisser la parole aux pilotes de cette étude pour conclure, simplement vous rappeler que vous avez encore la possibilité de vous exprimer pour poursuivre ces échanges. Donc vous exprimer par mail, avec deux adresses qui vous sont présentées, celle de Caroline VENDRYES de la DRIEE et celle de Vincent HULIN du Conseil Régional. Et puis surtout, vous repreciser l'accès à l'extranet. Et avant de partir surtout, laissez-nous toutes les cartes sur lesquelles vous avez fait part de toutes vos contributions.

Participants

Nom	Prénom	Structure	Mails
ARTRU	Jean-Baptiste	Lafarge	jean-baptiste.artru@lafarge.com
BAUDOIN	Gérard	Yvelines Environnement	baudoingerard@orange.fr
BEAUGRAND	Jean	Commune ECQUEVILLY	secretariatmaire@ville-ecquevilly.fr
BENSAAD	Myriam	SPI Vallée de Seine	myriam.bensaad@developpement-durable.gouv.fr
BERNARD	Jean-Marc	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
BESA'ABEM	Solange	Communauté de Communes SEINE MAULDRE	sbesaabem@cc-seinemauldre.fr
BETTINGER	Françoise	Commune LONGNES	mairie-longnes@wanadoo.fr
BIEUZEN	Pierre	Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)	P.Bieuzen@epamsa.fr
BONIS	François	Conseil régional d'Ile-de-France	francois.bonis@iledefrance.fr
BOURGET	Bernard	Commune GUERNES	mairie@guernes.fr
BRITES	David	RCT	d.brites@rct-territoires.com
BROCHOT	Monique	Commune MANTES-LA-VILLE	elisabeth.bonel@mairie-manteslaville.fr
CARCASSES	Francoise	Commune POISSY	MSastres@ville-poissy.fr
CAYAUX	Catherine	Commune BEYNES	CCAYAUX@beynes.fr
CHAPELLE	Anne	Réseau de Transport d'Electricité (RTE)	anne.chapelle@rte-france.com
CHIAVERNI	Hervé	Lafarge	herve.chiaverini@lafarge.com
COLOMBO	Elodie	GAB Ile de France	e.colombo@bioiledefrance.fr
CORBEAU	Daniel	Commune FLACOURT	corbeau.daniel@orange.fr
CULLIN	Michel	ADIV-Environnement	adiv78480@yahoo.fr
DE MIRIBEL	Ludovic	Chambre d'agriculture	accueil@ile-de-France.chambagri.com
DE MONTALIVET	Jérôme	Watelet TP Agence de Plaisir	jerome.de-montalivet@watelet-tp.fr

DESCAMPS CROSNIER	Françoise	Commune ROSNY-SUR-SEINE	f.descamps-crosnier@ville-rosny78.fr
DRACOU LI	Katia	Commune POISSY	MSastres@ville-poissy.fr
DUMAS	Sophie	Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)	s.dumas@epamsa.fr
DUVAL	Marie-Françoise	Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)	marie-francoise.duval@yvelines.gouv.fr
FOURNIER	Jean-Louis	Commune SAINT-ILLIERS-LA- VILLE	saintillierslaville@wanadoo.fr
GALLOT	Philippe	Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78)	philippe.gallot@yvelines.gouv.fr
GENESTIER	Jean-Pierre	Association Seine Vivante	seine.vivante@yahoo.fr
GHESQUIERE	Hélène	association Pissefontaine Environnement	pissefontaine.environnement@gmail.com
GOUTEYRON	Philippe	RCT	p.gouteyron@rct-territoires.com
GRENET	Anne-Grabrielle	Conseil général des Yvelines (78)	aggrenet@yvelines.fr
GUILBERT	Alexandra	Communauté de Communes PAYS HOUDANAIS	alexandra-guilbert@cc-payshoudanais.fr
HUE	Jean-Baptiste	SEVEPI	hue@sevepi.fr
HULIN	Vincent	Conseil régional d'Ile-de-France - Service Patrimoine et Ressources Naturels	vincent.hulin@iledefrance.fr
JACQUET	Stéphane	Commune ANDRESY	stephane.jacquet@andresy.com
JANNIN	Vincent	DRIEE	vincent.jannin@developpement-durable.gouv.fr
JEAN	Thierry	SEVEPI	ferme.tourelles@wanadoo.fr
JENNER	Xavier	CRPF	xavier.jenner@crpf.fr
KOSZUL	Etienne	GSM	ekoszul@gsm-granulats.fr
LAIR	Jean-Pierre	Corif	jean-pierre.lair@corif.net
LANGLOIS	Philippe	Commune CROISSY-SUR-SEINE	philippe.langlois@croissy.com
LECURET	Marine	ESPACES	marine.lecuret@association-espaces.org
LEDRU	Mélanie	SMSO	melanieledru@smsso.fr
LEMOIGNE	Roland	Commune BEMECOURT	sivos@sivos-mairie-bemecourt.fr

LE SENECA	Claude	Commune GUERNES	claud.leseneca@email.com
LOISEAU	Claude	Ile de France Environnement	loiseau.idfe@laposte.net
MARTINEZ	Didier	Commune PORCHEVILLE	didier.martinez@mairie.porcheville.fr
MENON	Patrick	Yvelines Environnement	patrick.menon@wanadoo.fr
MICHARD	Jacqueline	AEVS 78	aevs78@gmail.com
MORGANT	David	Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)	d.morgant@epamsa.fr
MOURLOT	Michel	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement en Ile-de-France (DRIEA)	michel.mourlot@developpement-durable.gouv.fr
ORY	Monique	CAPEA	capesa@orange.fr
OSWALD	Anne	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	anne.oswald@developpement-durable.gouv.fr
PARISOT	Jean-Claude	CADEB	cadeb78@wanadoo.fr
PLUVINAGE	Manuel	Communauté d'Agglomération VERSAILLES GRAND PARC (78)	contact@grandparc.fr
PROU	Nicolas	Agence des Espaces Verts (AEV)	n.prou@aev-iledefrance.fr
RIPAUX	Guillaume	FICEVY	guillaume.ripaux@ficevy.com
RODRIGUES	Raphaëla	Voies Navigables de France (VNF)	raphaëla.rodrigues@vnf.fr
ROUX	Pierre	Commune SAINT MARTIN LA GARENNE	mairesmg@orange.fr
ROUX	Pierre	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	mairesmg@orange.fr
ROY	André	Yvelines Environnement	andre.royistzia@wanadoo.fr
SAINZ	Luis	Commune LES MUREAUX	luisainz@yahoo.fr
SOLDA	Joachim	Conseil régional d'Ile-de-France	joachim.solda@iledefrance.fr
TISSIER	Joël	Conseil général des Yvelines (78)	jotissier@gmail.com
VICARD	Véronique	SAGE de la Mauldre	ingenieur1cobahma@orange.fr
WALTREGNY	Jean-Claude	Commune VAUX SUR SEINE	mairie@vauxsurseine.fr
ZUCCA	Maxime	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche,
- Natureparif, l'agence régionale pour la biodiversité et la nature en Ile-de-France,
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.